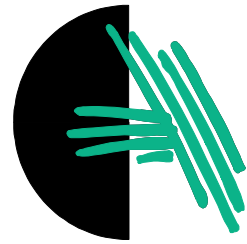




Réseau d'échange de savoir pour les Associations
Syndicales de propriétaires et leurs partenaires

ACTeon

Innovation, policy, environnement



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
MIDI-PYRÉNÉES

Structures collectives d'Irrigation en Midi-Pyrénées

QUELLES STRATEGIES D'ACTION POUR LES STRUCTURES COLLECTIVES D'IRRIGATION EN MIDI PYRENEES ?

ANNEXES

Etude financée par le Ministère de l'Agriculture,
le Conseil Régional de Midi-Pyrénées
et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



Agence de l'Eau
Adour Garonne



FEVRIER 2007

Annexe 1 – Le questionnaire d'enquête



Date : _____ Enquêteur : _____
 Remarques : _____



Raison sociale :

_____ CODE de l'enquête _____



Le réseau



structure juridique	_____	ASA	_____
	_____	ASF	_____
	_____	ASL	_____
	_____	SI	_____
	_____	concession d'Etat	_____
	_____	autre	_____
gestionnaire	_____	gestion directe	_____
	_____	affermage	_____
	_____	gestion directe avec prestataire attiré (contrat	_____
	_____	autre	_____
date de création de la structure juridique (année)			
date de création des installations			
	_____	la plus ancienne	_____
	_____	la plus récente	_____
date de mise en service			
	_____	la plus ancienne	_____
	_____	la plus récente	_____
nombre d'utilisateurs agriculteurs			
	_____	à la création	_____
	_____	à ce jour	_____
nombre d'utilisateurs non agri			
	_____	à la création	_____
	_____	à ce jour	_____
liste d'attente			
	_____	nombre	_____
	_____	... ou : surface	_____
	_____	... ou : débit	_____
% utilisateurs (agriculteurs) sans succession			
Nb de points de prélèvement (station principale)			
débit souscrit			
débit autorisé (administratif)			
débit d'équipement			
Surface équipée			
Nombre de bornes (y compris hydrants)			
Nb de km de conduite enterrée			
Nb de stations de reprise (bassins ou surpresseurs)			
Nb de points de reprise dans le réseau			
Nb de surpresseurs			
Etat (en sortie) STATION 1		_____	débit ou <2> = station(s) car
	_____	pression	_____
Etat (en sortie) STATION 2		_____	débit
	_____	pression	_____
Type(s) de contrat EDF			
	_____	jaune AVEC EJP	_____
	_____	jaune sans EJP	_____
	_____	vert A5	_____
	_____	vert A8	_____
	_____	autre	_____

Evolution du réseau

Volumes :	_____	prélevé	_____
	_____	facturé	_____
	_____	eau consommée en 2004 (m3)	_____
	_____	énergie consommée en 2004 (KW-h)	_____
présence de compteurs de prélèvement (au départ)			
type de compteur	_____	mécanique	_____
	_____	électromagnétique	_____
date de dernière extension du réseau			
date de dernière modernisation du réseau			
date de dernière extension de la station			
état des bornes à jour			

plan de recollement à jour	
plan numérisé ?	
Nb interventions sur pb. de casse ou fuites / 3 ans	
le périmètre est-il concerné par l'urbanisation ? O/N	
si oui, l'emprise urbaine augmente-t-elle ? O/N	

Identification de la ressource en eau

nature de la ressource (nb de points)	cours d'eau retenue collinaire puits forage canal
si retenue: volume stocké	
si cours d'eau : état	déficitaire alimenté autre
si eau souterraine: usage prioritaire	irrigation AEP autre
convention de restitution	
débit autorisé	
volume autorisé	

Facturation

coût de fonctionnement /an (compte admin.) EUR	
coût de fonctionnement /m3 /an [EUR/m3]	
remboursement annuités EUR	
durée restante pour les annuités	

	mode de tarification
comptage à la distribution	O/N
souscription à la surface	O/N
	prix ha souscrit
paiement au débit souscrit	O/N
	prix/ m3/h souscrit
	prix L/S souscrit
paiement volume consommé	O/N
	EUR /M3 consommé
autre	
+ remarques (expression libre	
créances adhérents > 1 an (EUR)	
ces créances augmentent-elles ?	

Mode de gestion

dans le cas d'une gestion directe :

provision financière pour maintenance ? O/N	
gestion administrative	directe contrat ponctuel convention d'assistance (informelle) convention d'assistance écrite et payante

Observations particulières :

- production(s) principale(s) des adhérents
- production la plus 'stratégique'
- un responsable est-il intéressé à la réalisation d'un audit
- sur quel sujet précisément ?

Observations / souhaits de la personne enquêtée :

**Annexe 2 – Statistiques descriptives de la
population de structures collectives d'irrigation
(résultats de l'enquête exhaustive)**

Les tableaux suivants présentent les résultats de l'analyse statistique de base (cumul des résultats, moyenne, écart-type, minimum, maximum, structures ayant répondu...) effectuée sur la population de structures collectives enquêtées au cours de l'enquête exhaustive. Le nombre de structures collectives pour lequel de l'information est disponible (N) est renseigné dans la dernière colonne des tableaux.

Caractéristiques générales des structures collectives d'irrigation en Midi-Pyrénées

	Cumul	Moyenne ¹	Ecart-type	Min	Max	N=
Date de création de la structure (année)	-	1979	14	1894	2004	347
Date de création de l'installation la plus ancienne (année)	-	1983	12	1894	2006	336
Date de création de l'installation la plus récente (année)	-	1993	11	1959	2006	178
Date de mise en service de l'installation la plus ancienne (année)	-	1983	11	1952	2006	322
Date de mise en service de l'installation la plus récente (année)	-	1995	10	1957	2006	143
Nombre d'utilisateurs agricoles à la création	7 051	22	43	2	610	324
Nombre d'utilisateurs agricoles aujourd'hui	6 602	19	28	0	331	349
Nombre d'utilisateurs non agricoles à la création	462	1	6	0	70	352
Nombre d'utilisateurs non agricoles aujourd'hui	1 854	5	18	0	170	354
Attente en nombre de requêtes	198	1	3	0	30	332
Attente en surface requise (ha)	409	1	17	0	300	308
Attente en débit requis (m3/h)	2 906	9	47	0	430	324
Pourcentage d'utilisateurs sans succession dans la structure	-	11	20	0	100	357
Le périmètre est-il soumis à l'urbanisation?	103 oui	-	-	-	-	357
L'emprise urbaine augmente-t-elle?	95 oui	-	-	-	-	355

¹ La moyenne est calculée pour les structures avec une valeur strictement supérieure à zéro.

Caractéristiques techniques des structures collectives d'irrigation en Midi-Pyrénées

	Cumul	Moyenne	Ecart-type	Min	Max	N=
Nombre de point de prélèvement	494	1	2	0	39	357
Débit souscrit (m3/h)	174 901	634	751	9	6 303	276
Débit autorisé administratif (m3/h)	197 449	693	1 094	0	10 800	285
Débit d'équipement (m3/h)	221 856	691	998	30	8 280	321
Surface d'équipement (ha)	137 718	430	652	0	7 000	320
Nombre de bornes	16 759	52	67	2	630	320
Longueur de conduite enterrée (km)	6 334	19	31	0	350	336
Nombre de stations de reprise	106	0	1	0	8	344
Nombre de points de reprise	177	1	7	0	120	344
Nombre de surpresseurs	145	0	1	0	8	344
Débit de sortie en station 1 (m3/h)	203 489	604	907	0	8 280	337
Pression de sortie en station 1 (HMT)	42 484	131	46	10	240	324
Débit de sortie en station 2 (m3/h)	30 383	371	513	20	2 657	82
Pression de sortie en station 2 (HMT)	9 333	117	46	22	225	80
Longueur de réseau en métal (km)	4 222	80	30	2	100	53
Longueur de réseau en pvc (km)	2 910	73	35	2	100	40
Longueur de réseau (autre) (km)	268	38	24	10	79	7
Nombre de contrat EDF jaune avec ejp	49	0	1	0	6	325
Nombre de contrat EDF jaune sans ejp	94	0	1	0	4	325
Nombre de contrat EDF vert a5	86	0	0	0	2	325
Nombre de contrat EDF vert a8	135	0	1	0	2	325
Nombre de contrat EDF (autre)	53	0	1	0	10	325
Volume prélevé (m3)	73 169 233	397 659	651 421	3 900	4 834 000	184
Volume facturé (m3)	52 580 040	407 597	501 332	24 317	3 314 169	129
Consommation eau en 2004 (m3)	1 134 492	11 345	45 559	0	230 000	100
Consommation électricité en 2004 (kwh)	116 860139	428 059	704 465	0	5 777 141	273
Y a-t'il un compteur à la station de pompage?	273 oui	-	-	-	-	357

	Cumul	Moyenne	Ecart-type	Min	Max	N=
Est-ce un compteur mécanique?	118 oui	-	-	-	-	244
Est-ce un compteur électrique?	155 oui	-	-	-	-	238
Date de dernière extension du réseau (année)	-	1 996	9	1 960	2 006	125
Date de dernière modernisation du réseau (année)	-	1 886	465	0	2 006	123
Date de dernière extension de la station (année)	-	1 997	8	1 960	2 006	87
Etat des bornes est-il à jour?	231 oui	-	-	-	-	322
Le plan de recollement est-il à jour?	204 oui	-	-	-	-	337
Le plan est-il numérisé?	26 oui	-	-	-	-	328
Nombre d'intervention pour casse lors des trois dernières années	1 351	4	18	0	300	317

Caractéristiques de la ressource et du milieu

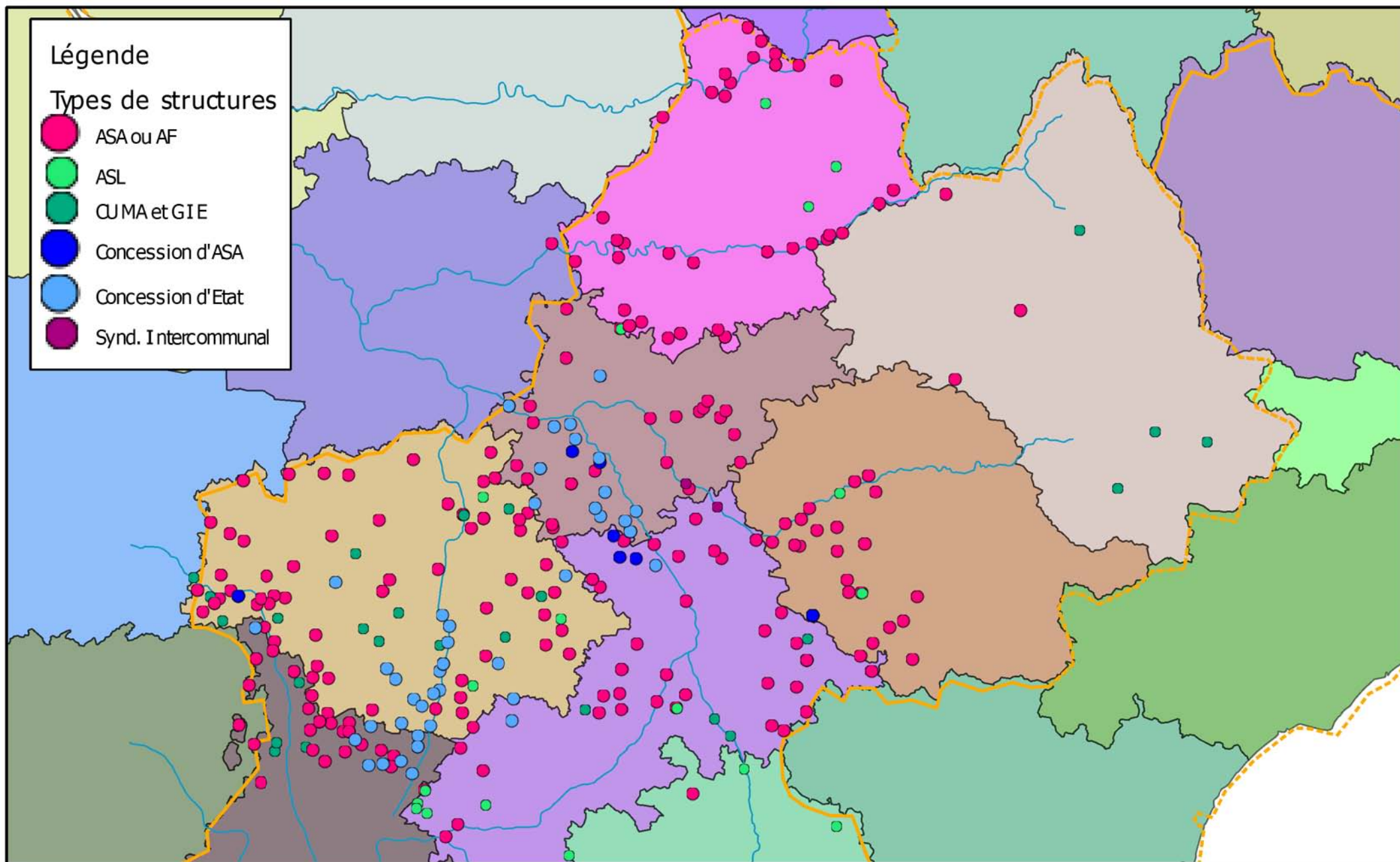
	Cumul	Moyenne	Ecart-type	Min	Max	N=
Nombre de points de prélèvement dans des cours d'eau	259	1	2	0	39	357
Nombre de points de prélèvement dans des retenues collinaires	138	0	1	0	3	357
Nombre de points dans des puits	10	0	0	0	4	357
Nombre de points de prélèvement dans des forages	6	0	0	0	3	357
Nombre de points dans des canaux	28	0	0	0	2	357
Volume stocké dans les grandes retenues (m3)	65 962 500	185 288	601 239	0	7 200 000	356
Les cours d'eau concernés sont-ils déficitaires?	50 oui	-	-	-	-	357
Les cours d'eau concernés sont-ils alimentés?	170 oui	-	-	-	-	357
Les cours d'eau concernés ont-ils un autre statut?	141 oui	-	-	-	-	357
L'eau souterraine est-elle prioritaire pour l'irrigation?	4 oui	-	-	-	-	357
L'eau souterraine est-elle prioritaire pour l'AEP?	6 oui	-	-	-	-	357
L'eau souterraine est-elle prioritaire pour une autre demande?	3 oui	-	-	-	-	357
Y-a-t-il une convention de restitution?	132 oui	-	-	-	-	357
Débit autorisé (m3/h)	84 002	622	857	12	6 440	135
Volume autorisé (m3)	91 532 496	568 525	905 472	36 000	7 156 000	161

Caractéristiques administratives et financières des structures collectives d'irrigation en Midi-Pyrénées

	Cumul	Moyenne	Ecart-type	Min	Max	N=
Coût de fonctionnement par an (€/an)	14 543 139	44 886	68 883	200	548 141	324
Coût de fonctionnement par an et par m ³ d'eau (€/m ³ /an)	-	0.104	0.075	0	0.55	166
Montant du remboursement des annuités (€)	2 493 806	8 599	23 733	0	255 988	290
Durée restantes des annuités après 2006	-	2	3	0	24	292
Y a-t'il un comptage à la distribution?	221	-	-	-	-	351
Y a-t-il une souscription à la surface?	131	-	-	-	-	345
Prix par ha souscrit (€/ha)	17 370	51	89	0	480	338
Y a-t'il un paiement au débit souscrit?	173	-	-	-	-	347
Prix m3/h souscrit (€/M3/h)	10 164	30	38	0	186	341
Y a-t'il un paiement au volume souscrit?	177	-	-	-	-	347
Prix au m3 consommé (€/m3)	9	0	0	0	0	336
Y a-t'il un autre régime?	59	-	-	-	-	349
Montant total des créances des adhérents	660 180	1 988	9 538	0	100 000	332
Les créances augmentent-elles?	26 oui	-	-	-	-	357
Y a-t'il une provision pour la maintenance?	197 oui	-	-	-	-	357

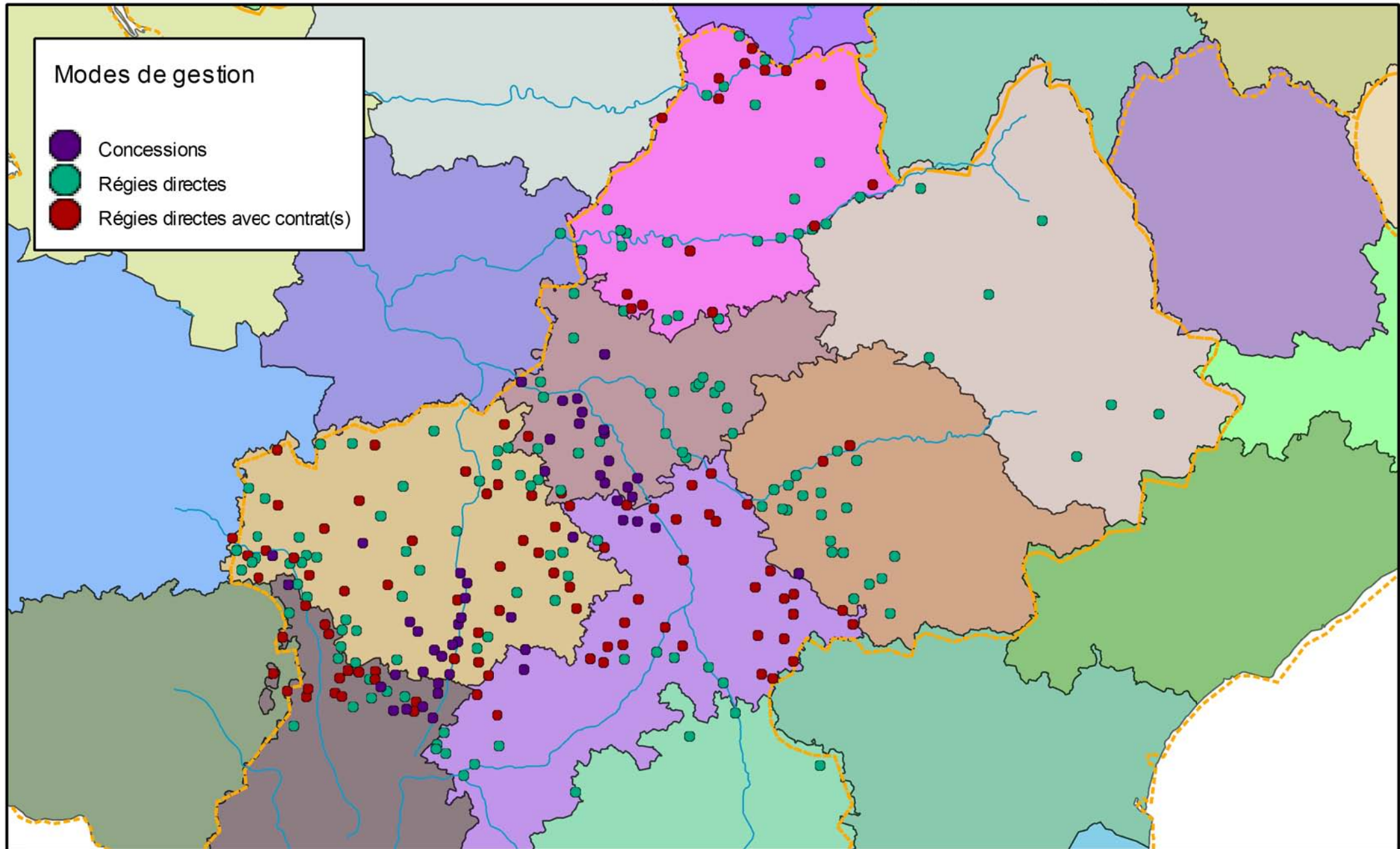
Annexe 3 – Cartes présentant quelques résultats de l'enquête détaillée

Types juridiques des structures collectives d'irrigation de la région Midi-Pyrénées



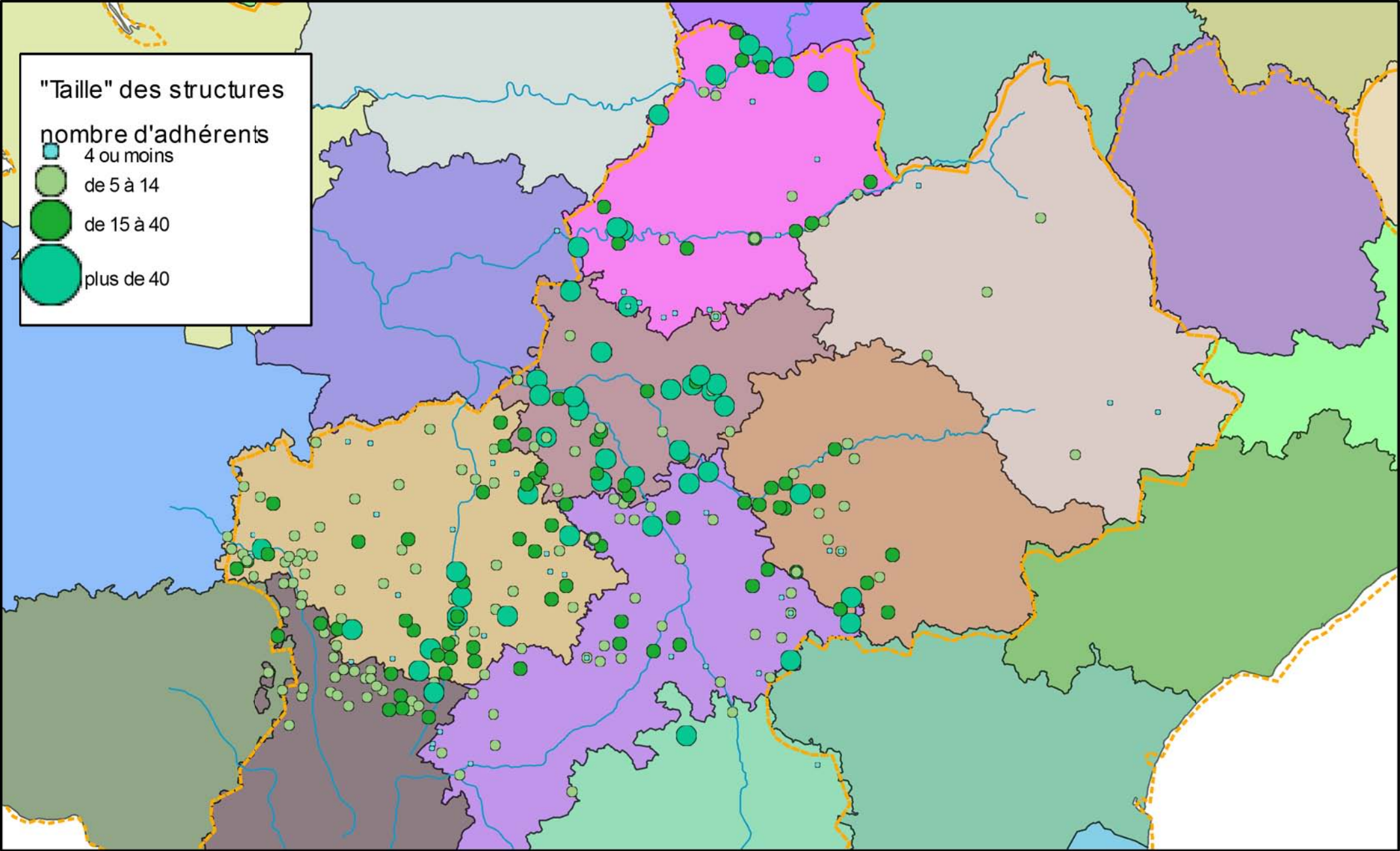
Diversité des modes de gestion

des structures collectives d'irrigation de la Région Midi-Pyrénées

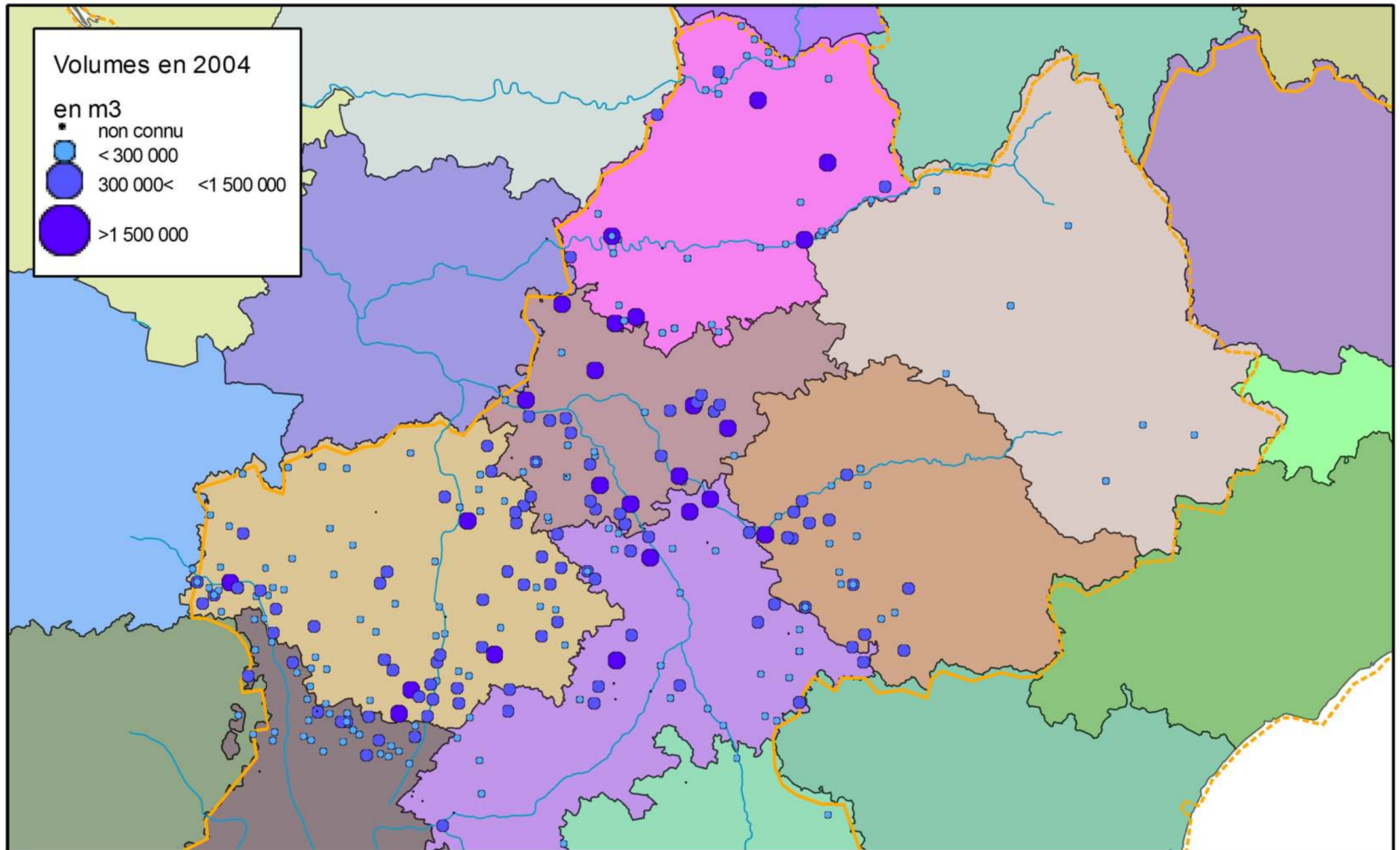


Tailles des structures collectives d'irrigation d'après le nombre d'adhérents

Région Midi-Pyrénées



Volumes prélevés par les structures collectives d'irrigation de la région Midi-Pyrénées



Annexe 4 – Caractéristiques des structures collectives d'irrigation sélectionnées pour l'audit détaillé

Structures Auditées : données de base

Raison sociale	departement	commune	creation_structure	nb_util_agri_hui	nb_util_non_agri_hui	%_sans_suc	debit_souscrit	surface_equipement	nb_bornes	long_conduite_entree_eKv	conso_eau	nb_interventions_cas se	fonct_m3_reconstitue	cout	% Fuite	Cases/an/debit d'equipement	Créances/cout de fonctionnement	ressource "contour" (0), "tendu" (1), "reste" (2)	Rq ressource	mode de gestion
ASAI LEZE	9	LE FOSSAT	1975	40	2	35			0		0	NR	0				18%		ressource	Régie directe
CUMA du Moyen Dourdou	12	MONTLAUR	1980	10	0	5	150	80	15	5	140 441	10	0	0.14	-	0.026	0%		a verifier	Régie directe
ASA de l' ESPERES	31	RIEUMES	1984	13	0	40	939.6	250	21	21	424 664	0	1	0.12	-	0.000	37%	1		régie directe avec contrat
ASA VALLEE de la LEZE	31	LAGARDELLE SUR LEZE	1976	33	3	40	1660	1128.57	52	62	1 113 110	3	1	0.11	15.66	0.000	16%	0		régie directe avec contrat
ASA d'AVIGNONET	31	AVIGNONET LAURAGAIS	1987	50	0	0	2693	1000	110	62	771 787	14	0	0.14	9.76	0.001	0%		canal midi +bri	régie directe avec contrat
ASA du Jagan	31	GRENADE	1980	7	0	0	410.4	250	15	6	340 000	6	0	0.08		0.005	33%	2		régie directe avec contrat
Asa Save Auzoue	32	POMPIAC	1985	5	0	0	270	173	15	9	298 100	1	1	0.06	-	0.001	0%	0		régie directe avec contrat
Asa de l'Esquinson	32	NOILHAN	1989	24	0	0	748.8	250	80	35	629 000	20	1	0.06	-	0.009	16%	2		Régie directe
Asa de Tieste Uragoux	32	TIESTE URAGNOUX	1977	9	0	30	540	205	14	7	445 927	1	0	0.04	-	0.001	0%	1	adour	Régie directe
Asa d'Irrigation de Laujuzan	32	LAUJUZAN	1982	10	0	10		220	30	10	225 230	3	0	0.08		0.002	0%	1		Régie directe
Asa du Cabournieu	32	TRONCENS	1990	46	0	0	720	1121	0	39	176 295	1	0	0.08		0.000	35%	?		Régie directe
Asa de St Aignan	32	LA ROMIEU		5	0	0		100	13	4	32 405	3	0	0.16	-	0.004	0%	0		Régie directe
ASA DE LA CERRE	46	FRAYSSINHES	1977	44	35	20	300	500	150	44	153 702	2	1	0.40	9.80	0.002	60%	0		régie directe avec contrat
ASA DE SERIGNAC	46	MAUROUX	1986	65	60	25	750	1200	310	105	469 300	3	1	0.18	7.43	0.001	34%	0	lot	Régie directe
ASA DE MATUFLE	46	PRAYSSAC	1958	10	35	15	180	300	50	16	102 200	10	1	0.16		0.013	0%			Régie directe
ASA DE LAMEJOUL	46	ST MICHEL DE BANNIERES	1980	31	25	20	250	400	90	27	152 800	4	1	0.22		0.005	7%	0		régie directe avec contrat
ASA DES DEUX RIVES	65	COLLONGUES	2002	14	0	0	336.2	183.9	31	6.5	220 000	4	0	0.08		0.004	0%	0		régie directe avec contrat
ASA DE CARBOUERE	65	ESCAUNETS	1992	6	1	0		80	28	8	90 354	1	0	0.08		0.002	54%	0		régie directe avec contrat
ASA de Rivieres	81	RIVIERES	1956	12	12	17	1297	280	63	48	524 103	15	1	0.13	24.28	0.003	0%			Régie directe
ASA de Blan Poudis	81	BLAN	1978	60	0	0	1800	1800	103	120	1 000 000	15	0	0.08	9.09	0.003	0%			Régie directe
ASAI du Galon	82	ALBIAS	1976	72	16	40	2150		98	0	1 730 026	5	1	0.00		0.001		1		Régie directe
ASAI du Gouyre, Tordre et gagnol	82	VAISSAC	1989	170	13	15	3663		281	185	2 645 852	20	1	0.08	10.95	0.002	3%			Régie directe
Geignes	CE	Maurens Scopont / Tarbes	1960	11	0	0	126	446	36	20	174 184	0	1	0.17		0.000	0%	0		Concession
Pavie	CE	Pavie	1960	10	39	0	243	273	30	8.9		4	1	0.39		0.004	0%	0		Concession
Cuelas	CE	CUELAS	1960	88	67	0	1735	1466	227	52.8	1 531 265	32	0	0.12		0.006	50%	2	32	Concession
Saint-Elix	CE	ST ELIX	1960	174	117	0	4136	3917	435	100	3 908 090	35	0	0.12		0.003	0%			Concession

Représentativité des structures retenues

Nombre par département et Concession

département	Total	% du total	% appliqué à 26	Arrondi
9	4	1%	0.3	1
12	9	3%	0.7	1
31	54	16%	4.2	4
32	85	25%	6.6	6
46	52	15%	4.0	4
65	32	10%	2.5	2
81	9/30	3%	0.7	2
82	27	8%	2.1	2
Concession CACG	64	19%	5.0	4
Total	336		26.0	26.0

Type de structures :

	Total	sélection
ASA/ASF	217	21
ASL	19	
SI	2	
Concession d'Etat	56	3
Concession d'ASA	8	1
Cuma	36	1

Organisation de la maintenance :

	Total	selection
gestion directe	216	18
gestion directe avec prestataire attitré (contrat)	50	4
Concession	64	4

Tension sur la ressource :

département	Suffisante	limitante	Syt. Neste	Non noté...
9				1
12				1
31	1	1	1	1
32	2	2	1	1
46	3			1
65	2			
81				2
82		1		1
CE CACG	2		1	1
Total	10	4	3	9

Annexe 5 – Le guide d’audit

ETUDE DES STRUCTURES COLLECTIVES D'IRRIGATION EN MIDI-PYRÉNÉES

GUIDE D'AUDIT



ACTeon

Innovation, policy, environment



1. Approche méthodologique de l'audit

L'audit s'effectue avec le Président et le cas échéant, le gestionnaire et un groupe d'adhérents, afin d'avoir leur vision sur le fonctionnement de la structure. Une liste de documents à consulter afin de préparer et/ou de compléter l'audit est présentée en annexe.

Ce guide d'audit se structure de la façon suivante :

1. Une introduction listant quelques points à ne pas oublier en début de réunion ;
2. Une première partie qui aborde la structure d'une manière générale afin d'avoir une vision d'ensemble de la structure et de son historique ;
3. Une deuxième partie qui analyse la structure de manière thématique, listant pour chaque thème :
 - a. les objectifs de l'audit sur ce thème,
 - b. quelques indicateurs (souvent émanant de l'enquête exhaustive) à préparer d'après l'enquête exhaustive avant l'entretien afin de les revalider et de les utiliser pour engager la discussion si besoin et
 - c. quelques questions d'approche (leur rôle est expliqué ci-dessous) ;
4. Une conclusion qui aborde le futur de la structure.

Ce document est un guide d'enquête et non un questionnaire : les questions évoquées aident à ne pas oublier les thèmes à explorer, et offrent à l'auditeur une approche pour répondre aux objectifs listés pour chaque thème. Il est important que l'enquêteur crée ses propres questions en fonction de l'avancement de l'audit et de l'intérêt des différents sujets abordés.

La discussion risque très fortement (et devrait !) ne pas suivre la structure du guide d'audit, donc les notes seront à insérer dans les parties du guide correspondantes. Certains thèmes sont complétés par des tableaux ; ces tableaux sont à remplir lorsque l'information est facilement disponible ou lorsqu'elle est nécessaire pour mieux comprendre une problématique qui semble importante. Ces fiches reprennent les numéros des chapitres correspondants. Seuls les chapitres 5, 6, 7 et 10 ont des fiches détaillées

L'essentiel est de comprendre le fonctionnement de la structure au cours de son histoire et de pouvoir faire ressortir ses enjeux à court, moyen et long terme. Une vision historique de la structure aide souvent à comprendre les décisions prises, et à analyser sa dynamique pour identifier les enjeux importants. Le niveau d'information requis est tel que l'auditeur doit être capable d'évaluer la capacité de la structure à répondre à ces enjeux ou à leurs conséquences, et d'ébaucher des réponses possibles à ces enjeux. Les auditeurs doivent chercher à analyser la cohérence des données afin de ne pas rester à des discours simplistes (ex moindre intérêt pour le réseau du fait de la conjoncture agricole : est elle la même pour toute les productions ? pour tous les territoires ? la constructibilité potentielle encourage-t-elle la déprise ?).

Attention : Toute donnée chiffrée doit être accompagnée de son unité :

Dans les fiches de synthèse, et afin de faciliter les discussions, les unités utilisées devront être les suivantes :

- Débits en m³/h,
- Volume en m³,
- Prix en €,
- Pressions en bars,
- Longueurs de canalisations en km

2. Pour commencer l'audit...

Introduction

- Tout d'abord nous voudrions vous remercier de participer à cet audit.
- Se présenter succinctement, en expliquant par exemple la raison de participer au projet.

La Chambre Régionale d'Agriculture mène cette étude avec le concours des Chambres départementales, du Ministère de l'Agriculture, de Région, et de l'Agence de l'Eau. L'objectif est d'acquérir une meilleure connaissance des structures collectives d'irrigation dans toute la région Midi-Pyrénées, afin de mesurer les enjeux auxquelles elles font et feront face, et d'avoir des éléments pour favoriser la définition des politiques publiques futures.

Objectifs

L'audit vise à une meilleure connaissance des structures collectives d'irrigation en Midi-Pyrénées, afin d'améliorer les performances des domaines de l'économie de la ressource et de l'énergie, et afin de mieux valoriser l'irrigation.

Les améliorations concernent le fonctionnement associatif, le fonctionnement administratif, le fonctionnement technique, la qualité des équipements, et la communication.

Restitution

Une fiche synthétisant les informations recueillis et leur analyse sera restituée à la structure participante au cours d'un entretien de restitution.

3. Vision globale de la structure

SCHEMA DU SYSTEME AUJOURD'HUI

Objectif :

- Avoir, dès le début de l'entretien, une vision globale du système... depuis la/les ressources jusqu'aux territoires desservis (cela permettra de prévoir une description plus précise du système (différentes ressources, nombre de stations...))

Général	
Nom des personnes rencontrées Fonction	
Type de structure - ASA, ASF, ASL, SI, Concession d'état, Autre (à spécifier)	
Nom de la structure	
Adresse Tel	
Nombre d'adhérents	
Taille moyenne des exploitations agricoles	
Débits / surfaces	
- Total des débits souscrits i) à la création ii) aujourd'hui	(donnée notée aussi dans la partie 5)
- Total des surfaces souscrites i) à la création ii) aujourd'hui	
- Total des débits d'équipement i) à la création ii) aujourd'hui	
- Total des surfaces équipées aujourd'hui	
- Total des surfaces irrigués réelles aujourd'hui	

Description

Demander au Président de vous faire un schéma positionnant les ressources, les stations de pompage, les canalisations maîtres, et en décrivant succinctement les grandes caractéristiques physiques de la structure comme la topographie, les distances, etc.

HISTORIQUE

Objectif :

- Il s'agit de resituer le système actuel dans l'histoire du territoire observé. Comme l'audit vise à comprendre les enjeux d'avenir, une vision historique permettra de prendre du recul.

Date-clefs	
Date de création juridique	
Date de mise en service des équipements	

Description

	Quelle agriculture avant la création de la structure collective	
	Comment s'est passé l'émergence du projet	
Création	Date	
	La phase de création	
	Combien de temps a duré la phase de routine post-crédation ?	
Aujourd'hui	Quels sont les événements notoires de la vie de l'ASA : <ul style="list-style-type: none"> Des évolutions de gestion, tarification, etc., Des problèmes, Des extensions et modernisations des réseaux et des stations 	
Demain	Il y a-t-il des projets / dossiers en cours ? futurs ?	



4. Valorisation de l'eau

Objectif

- Identifier les contraintes qu'ont imposés, qu'imposent (et qu'imposeront) les usages de l'eau passés, présents (et futurs) sur le développement de la structure
- Comprendre dans quels cas la structure a pu s'adapter et comment s'est-elle adaptée.

Quelques paramètres

Paramètres	
Nombre d'utilisateurs agricoles	
Nombre d'adhérents non agricoles (<u>en spécifiant leur activité</u>)	
Produits agricoles auxquels l'eau contribue	Voir ci-contre
Place de l'irrigation dans les exploitations (Sirr/SAU ?)	
Période de fonctionnement de la structure	
Volume total consommé	
Urbanisation (faible, moyenne, forte)	

Question d'approche

- *Pour quelles utilisations la structure a-t-elle été créée ? Y-a-t-il eu des changements dans le type d'utilisateurs/adhérents associés à la structure ?*
- *Quelle est l'utilisation actuelle du sol sur les terrains agricoles? et les produits finaux (ex : eau-> mais ensilage -> lait...)*
- *Y a-t-il une évolution dans la demande (période à laquelle la structure doit fournir de l'eau, pics de consommation, volume croissant/décroissant...)?*
- *Y a-t-il une demande qui exige une gestion plus rigoureuse de la structure (ex. continuité dans l'approvisionnement) ?*
- *Comment la structure a-t-elle répondu, répond-elle (et répondra-t-elle) à ces besoins (choix de l'équipement, développement du stockage, modernisation des installations, changement d'organisation collective, etc.) ?*

Notes

Pour les utilisations agricoles

Penser à fouiller les transformations éventuelles des cultures

Cultures	XX = dominantes, X = secondaires
Maïs (grain et ensilage) dont part d'autoconsommation	
Maïs semence	
Autres céréales dont part d'autoconsommation	
Oléagineux	
Protéagineux	
Arboriculture	
Légumes plein champ maraîchage,	
Industriels	
Légumes sous abri	
Légumes hors sol	
Tabac	
Betterave porte graine	
Prairie	
Vigne	
Elevages (consommant des cultures irriguées ?) Autres	

5. Milieu et ressource en eau

Objectif

- Identifier les contraintes qu'imposent le milieu et la ressource sur le fonctionnement et le développement de la structure
- Comprendre les stratégies d'adaptation aux contraintes dues à la ressource, et leurs conséquences sur le fonctionnement de la structure

Quelques paramètres

Paramètres	
Nature de la ressource	Voir fiches détaillées : 5.1 : Rivières 5.2 : lacs 5.3 : puits 5.4 : forages
Sols dominants	
Topographie du territoire (plat, vallonné, escarpé)	
Hydrologie (eau suffisante toute l'année, forte variabilité avec risque de manque saisonnier, forte variabilité avec risque de manque annuel)	
Débit total autorisé	
Débit total souscrit (donnée notée aussi dans la partie 3)	
Volume total autorisé	
Volume total consommé 2005 ou 2004	
Volume total stocké en retenue	

Question d'approche

- *Quelles sont les ressources en eau?*
- *Le milieu impose-t-il des contraintes particulières sur le fonctionnement de la structure (ex. adaptation technique, organisation de l'association, etc)*
- *Dans le passé, si la ressource en eau a évolué (ex. variabilité saisonnière plus forte), comment la structure s'est-elle adaptée? (Il faut penser aussi bien aux aspects techniques (ex. stockage, adaptation des équipements) qu'organisationnels (ex. règlements intérieurs, tarification).*
- *La ressource est-elle suffisante pour subvenir aux besoins présents des adhérents de la structure? Y a-t-il des contraintes de distribution à certaines périodes de l'année ou certaines années? Comment faites-vous pour ne pas suspendre la distribution? Quels impacts cela a-t-il sur le fonctionnement de l'ASA et ses adhérents (au niveau technique, organisationnel et économique)?*
- *La ressource en eau est-elle, ou sera-t-elle le ou un facteur limitant dans le développement des irrigations? En cas d'extension du périmètre, serait-il nécessaire de mobiliser une autre ressource en eau? Y a-t-il des projets en cours, ou dans le futur, afin de développer la ressource?*
-

Notes

6. Equipement

Objectif

- Caractériser l'état actuel des équipements,
- Comprendre les enjeux actuels et futurs et les besoins que cela induit
- Identifier les types de gestion adoptés pour l'exploitation et la maintenance des installations et leur pertinence
- le cas échéant, argumenter la nécessité d'un diagnostic technique approfondi (hors projet CRAMP)

Quelques paramètres

Paramètres	
Détails sur ouvrages	Voir fiches détaillées : 6.1 : stations de pompage 6.2 : réseaux 6.3 : Travaux
Année de mise en service (donnée notée aussi dans la partie « historique)	
Longueur de réseau	
Nombre de - Stations de prélèvement - Stations de reprise (bassins ou surpresseurs) - Bornes	
Casse/an	
Casse principalement sur i) canalisation ? ii) Pompes ? iii) Bornes ? iv) Appareillage réseau ?	

Question d'approche

- *Décrire les installations principales du système, et les extensions et modernisations effectuées (avec les dates des travaux)*
- *Comment jugez-vous votre gestion du réseau (exploitation et maintenance) ?*
- *Comment est réalisée l'exploitation ? Qui fait quoi ? (mise en marche/arrêt, suivi quotidien, etc)*
- *Comment est réalisée la maintenance préventive, curative ? Qui fait quoi (stations de prises d'eau, de pompes, les canalisations, les appareillages du réseau, les bornes, compteur, etc)?*
- *Quel est l'état général des réseaux et des stations de pompage ? Y a-t-il des pertes de ressource et d'énergie, ou des surcoûts clairement identifiés dans le système (si nécessaire, définir le besoin d'un audit technique plus approfondi en identifiant bien les raisons qui justifient ce besoin)*
- *Y a-t-il des besoins d'amélioration et d'évolution de l'équipement (extension, remplacement de matériel)? Y a-t-il des projets en cours, ou dans le futur? Si non, pourquoi ?*

Notes

Pour la (les) convention(s) d'entretien

Convention de maintenance/entretien	
Objet de la prestation (ce qui est fait par le prestataire)	
Quelle(s) société(s)?	
Depuis quelle date?	
Conditions (à la demande, contrat)?	
Fréquence des prestations	
Coût	
Fréquence des interventions (spécifier quels types d'interventions)	
Disponibilité	
Satisfaction	
Perspectives	

7. Organisation humaine de la structure

Objectif

- Identifier les acteurs clefs du fonctionnement de la structure, leur(s) rôle(s) et leur disponibilité
- Comprendre le fonctionnement de la structure (ce qui marche bien et ce qui marche moins bien)

Quelques paramètres

Paramètres	
Détails sur les acteurs	Voir fiches détaillées : 7.1. : Président / Directeur 7.2. : Secrétaire 7.3. : Salariés 7.4. : Adhérents actifs

Questions

- *Pouvez-vous faire une liste des personnes impliquées dans la vie de la structure ? Quels sont leur rôle, et sont-ils disponibles pour l'effectuer ?*
- *Y a-t-il une personne responsable pour chaque activité importante de la structure (gestion administrative, financière, des conflits, de l'exploitation, de la maintenance, etc) ?*
- *Trouvez-vous qu'il y ait une activité qui mériterait plus de disponibilité ? Pourquoi ? En quoi cela fragilise-t-il la structure ? Comment faites-vous pour en limiter les conséquences ?*
- *Trouvez-vous qu'il y ait une activité qui puisse être améliorée? Pourquoi ? En quoi cela fragilise t-il la structure ? Comment faites-vous pour en limiter les conséquences ?*

Notes

8. Organisation associative de la structure

Objectif

Il s'agit

- de mesurer la dynamique collective de la structure, afin d'évaluer la capacité interne de la structure à affronter les difficultés rencontrées, à s'adapter aux évolutions nécessaires
- de comprendre la stratégie de la structure dans son environnement et ses vulnérabilités : face à l'urbanisation, face aux associations locales...

Quelques paramètres

Paramètres	
Nombre d'adhérents (propriétaires / usagers) actuels (donnée notée aussi dans la partie 3 et 4)	
Evolution passée du nombre d'adhérents (chiffres et causes)	
Evolution future envisagée (évolution de la moyenne d'âge, des reprises, des ventes, etc.)	
% d'adhérents sans succession	
Liste d'attente (nombre, surface ou débit – à préciser)	
Le plan de recollement est-il à jour ? (préciser s'il est numérisé)	
Y a-t-il des compteurs à la distribution ?	
Les adhérents participent-ils à certaines tâches ? (relevé des compteurs, évaluation du bon état des bornes ? entretien, démontages...)	

Questions

- *Y a-t-il un règlement intérieur : sur quels points ? Pourquoi a-t-il été mis en place ? est-il prévu dans les statuts*
- *Dans la vie quotidienne de votre structure, faites vous référence à ses statuts, son périmètre, son règlement intérieur, les bulletins de souscription, des servitudes, droits de passages... ? Les avez-vous fait évoluer au cours du temps ?*
- *Le suivi du périmètre syndical est-il effectué rigoureusement : le périmètre est-il à jour ?*
- *Comment gérez-vous les ventes de terrains et les successions ? Y-at-il possibilité de retrait de la structure ? (prévues dans les statuts, adaptations particulières, problèmes rencontrés) ?*
- *Comment se déroule les Réunions du syndicat (bureau) de l'Assemblée Générale (taux de participation, dynamique de la réunion) ?*
- *Quelles sont les relations avec vos partenaires: services de tutelle, services réglementaires (ex. police de l'eau), organismes et associations locales intervenant au niveau du bassin versant (notamment fédérations de pêche, communes) ? Ces relations sont elles sous forme de conventions, ou d'actions en collaboration ... ?*
- *Avez-vous des relations fréquentes avec d'autres structures d'irrigation (ex. pour des échanges d'information, de matériel, formations, règlements de problèmes) ?*

Paramètres	Réponses
Assemblée Générale	
Fréquence des AG / réunions	
Taux de participation aux réunions (si faible, raisons invoquées) :	
Thèmes abordés (budget, technique, bilan d'activité, conflits, politique, ...) :	
Conseil Syndical	
Fréquence des réunions du bureau	
Taux de participation aux réunions (si faible, raisons invoquées) :	
Support légal et financier	
Les propriétaires et le périmètre sont-ils bien identifiés	
Actions en justice impliquant la structure :	
Soutien juridique (personne ou organisme, compétence, coût, ...)	
Existence d'un règlement intérieur : sur quels points ? Pourquoi a-t-il été mis en place ?	
Assurances souscrites (contenu, assureur, coût)	
Succession et pérennité de la structure	
Comment sont gérées les ventes de terrain ? Problèmes rencontrés ? Statuts des ASA ou règlement intérieur ?	
Suivi de l'évolution (mise à jour) du périmètre syndical :	
Conditions de retrait de l'ASA (prévues dans les statuts, adaptations particulières, problèmes rencontrés)	

Notes

9. Fonctionnement administratif

Objectif

- Analyser la performance du système administratif et en particulier la complémentarité entre les différents acteurs : l'ASA, la tutelle, le Comptable, l'Union, la FD, le prestataire Administratif...
- Mesurer dans quelle mesure le principe de subsidiarité s'applique c'est-à-dire que chacun assume ses responsabilités et n'interfère pas sur les actions qui relèvent de l'autre

Quelques paramètres

Paramètres	
Receveur du Trésor	
Nom du receveur du Trésor : (pour échanges d'information, de matériel, formations, interne) ?	
Tutelle	
Sous-préfecture / préfecture de rattachement pour les contrôles de légalité Quelles sont les relations concrètes avec elle	

prestation(s) administrative(s)	
Objet de la prestation (ce qui est fait par le prestataire)	
Quelle(s) société(s)? (coordonnées)	
Depuis quelle date?	
Conditions (à la demande, contrat)?	
Fréquence des prestations	
Coût	
Fréquence des interventions (spécifier quels types d'interventions)	
Disponibilité	
Satisfaction	
Perspectives	

Questions

- *Qui sont les acteurs administratifs ?*
- *Comment travaillez-vous avec chacun ? Rencontres, courrier...exemples récents*
- *Qui tient la comptabilité de la structure coté ordonnateur ? Depuis combien de temps ? Le service et les coûts de prestation sont ils satisfaisants ?*
- *La tutelle vous a-t-elle aidé concrètement (chercher si derrière son approche formelle la tutelle apporte un peu de rigueur constructive) ?*
- *Le précepteur vous aide-t-il concrètement (de même chercher derrière son approche formelle si il n'y a pas de problème, par exemple un problème de recouvrement)?*

Notes

10. Finances

Objectif

- Caractériser le mode de gestion de la structure
- Caractériser le mode de tarification, son fonctionnement et ses enjeux (a-t-elle un rôle de régulateur des usages ou reste-t-elle cantonnée à une compensation des coûts)
- Caractériser la santé financière de la structure, et les tendances actuelles d'évolution (endettement, impayés, etc) et en décrire les causes

Quelques paramètres

Paramètres	
Investissement et emprunts	Voir fiches détaillées : 10.1 (investissements) et 10.2 (emprunts)
Coût de fonctionnement/m ³ en 2004 ou 2005	
Situation financière	
Montant total des annuités	
Durée restante des annuités	
Montant total des créances/impayés (de plus de 1 an)	
Les créances augmentent-elles ?	
Existe-t-il des provisions ? Si oui, pour quels objets (ex. réserves pour les situations de non paiement, pour renouvellement des installations, etc)?	
Vos provisions sont-elles placées	
Fond de roulement	
Etes vous assujettie à la TVA ? Si oui taux pratiqués ?	
Tarification et dates de facturation :	
Base de tarification (forfait, binôme, volume...)	
Existence de plusieurs tarifs (notamment en cas d'extension du réseau)	
Redevance abonnement (et unité)	
Redevance proportionnelle (et unité)	

Questions d'approche

- *Quel est le type de tarification en vigueur, ses avantages pour la structure, et les problèmes que cela peut poser ?*
- *Quels enjeux financiers la structure fait-elle face (non paiement, endettement, emprunts, etc) ? Quelles sont les causes de ces enjeux, leur ancienneté et les stratégies/actions mises en place pour équilibrer la situation ?*
- *En cas de non-paiement, le Directeur a-t-il déjà refusé des poursuites (annulations)?*
- *Quelles sont les grandes caractéristiques (objectif, prix, impact sur le fonctionnement et la finance de la structure) des grands investissements et travaux qui ont marqué l'histoire de la structure ?*

- *Quels sont les stratégies d'investissements et de tarification à long terme (ex : évolution de tarif au terme du remboursement d'un emprunt, maintien des tarifs pour continuer à investir, part du résultat de fonctionnement affecté à l'investissement...)?*

Notes

11. Projection et synthèse qualitative

- Que pensez-vous de la pérennité de la structure (développer) ? Place de la structure dans l'agriculture à venir etc... ?

- Pourriez-vous nous décrire succinctement :
 - *Les aspects techniques, organisationnels, et financiers qui vous semblent marcher de manière efficace*
 - *Les aspects techniques, organisationnels et financiers qui vous semblent améliorables ?*

- Quels éléments de la structure souhaitez-vous améliorer ?
 - *Au niveau organisationnel (vie de la structure, participation des adhérents, ...)*
 - *Au niveau technique (rénovation, maintenance, mise en norme, formation, réduction des coûts, contractualisation, ...)*
 - *Au niveau de la gestion (comptabilité, analyse financière, ...)*
 - *Au niveau de la communication entrante et sortante (information sur les lois et règlements, communication vers les non-agriculteurs, ...)*

- Quelles seraient vos attentes vis-à-vis d'une structure fédérative ?

- Qu'espérez-vous obtenir comme information à l'issue de l'analyse effectuée sur votre structure? Quelles réponses espérez-vous obtenir ?

ASA de _____

Fiche 5.1. _____ **Ressource** **RIVIERE**
(Remplir une fiche par point de prélèvement)

Paramètres	Réponses
Nom de la rivière	
Point kilométrique	
Nom du lieu dit	
Nom de la commune	
Nom du gestionnaire de la réalimentation	
Convention	
Y a-t-il une convention de restitution?	
Débit autorisé par la convention de restitution	
Volume autorisé (convention de restitution)	
Echéance de la convention	
Contraintes extérieures	
Y-a-t-il un comptage à la prise d'eau ?	
Y-a-t-il des restrictions administratives ?	

ASA de _____

Fiche 5.2. __

RESSOURCE
(Remplir une fiche par lac)

LAC

Paramètres	Réponses
N° sur plan	
Nom du lieu dit	
Nom de la commune	
Date de création	
Débit réservé	
Volume d'origine	
Volume actuel	
Taux de remplissage moyen	
Superficie du plan d'eau	
Superficie du Bassin versant	
Y-a-t-il des restrictions administratives ?	
Si restitution :	
Nom de la rivière réalimentée	
Débit de restitution autorisé	
Gestion des lâchures	
Période courante des lâchures	
% salubrité	
% irrigation	
% tourisme	
Y-a-t-il des restrictions administratives ?	
Si le lac est réalimenté	
A partir de quelle ressource (N° sur plan)	
Débit	
Volume annuel de réalimentation	
A quelles périodes	
Coût /m3 réalimenté	
Y-a-t-il des restrictions administratives ?	

ASA de _____

Fiche 5.3.____

Ressource
(Remplir une fiche par puits)

PUITS

Paramètres	Réponses
Puit	
N° sur plan	
Nom de la nappe	
Nom de la commune	
Date de création	
Date d'autorisation	
Profondeur	
Débit prélevé	
Niveau statique	
Niveau dynamique	
Compteur / débitmètre	
Contraintes extérieures	
Problème de ressource (ex. débit trop faible)?	
Y-a-t-il des restrictions administratives ?	

ASA de _____

Fiche 5.4. __

Ressource
(Remplir une fiche par Forage)

FORAGE

Paramètres	Réponses
N° sur plan	
Nom de la nappe	
Nom de la commune	
Date de création	
Date d'autorisation	
Profondeur	
Débit	
Niveau statique	
Niveau dynamique	
Y a-t-il un compteur / débitmètre ?	
Contraintes extérieures	
Y a-t-il un problème de ressource (ex. débit trop faible)?	
Y-a-t-il des restrictions administratives ?	

ASA de _____

Fiche 6.1. _____ Equipement STATION DE POMPAGE
(Remplir une fiche par station / sous-station)

Paramètres	Réponses
Type (exhaure, réalimentation, en charge, sur puits, surpresseur, aspiration)	
Maîtrise d'œuvre	
Nom	
N° sur plan	
Commune	
Lieu dit	
Année de mise en service	
Origine de l'eau	
Contrat EDF (tarif / option)	
Aspiration (hauteur)	
Débit total	
Pression sortie station (bars)	
Nombre de pompes	
Puissance totale installée	
Type de régulation	
Type de transformateur pyralène ou huile	
Protection cathodique (oui / non)	
Ballon anti bélier (oui / non)	
Date de dernier contrôle de ballon	
Type de comptage de débit	
Vanne automatique	
Drome sur lac	
Dégrilleur	
Filtre	
Type crépine	
Diamètre refoulement réseau	
Dernier contrôle organisme agréé (type de contrôle et date)	
Schéma simplifié de la station	
Problèmes de fonctionnement récurrents sur station (dernières interventions)	

ASA de _____

Fiche 6.2. __

**Equipement
(Remplir une fiche par réseau)**

RESEAU

Paramètres	Réponses
Caractéristiques	
Communes desservies	
Année de mise en service	
Maître d'œuvre du réseau	
Quelles sortes de matériel d'irrigation sont utilisées? Préciser si ce sont des <u>enrouleurs, couverture totale, couverture intégrale, goutte à goutte, Pivots...</u>	
Canalisations	
Spécifier la longueur de canalisations en:	
• Polymère biorienté	
• PVC joint	
• PVC collé	
• Fonte grise ou ductile	
• AMC	
• Acier	
• Autres matériaux	
Equipement de desserte :	
• Bornes <ul style="list-style-type: none"> ○ limiteurs de débit ? ○ régulateur de pression ? ○ compteur ? 	
• Hydrans (sans bornes)	
Problèmes rencontrés	
Casse oui/NON Cause des casses	
Combien de km de canalisations a dû être remplacé? <u>Spécifier le type, linéaire et diamètre</u>	
Combien de bornes ont-elles été remplacées (types / nombre)	
Combien de prises ont-elles été remplacées (types / nombre)	
Les régulateurs / stabilisateurs ont-ils été remplacés? (types, nombres)	
Les compteurs ont-ils été remplacés? (types, nombres)	
Les limiteurs de débits ont-ils été remplacés? (types, nombres)	

ASA de _____

Fiche 6.3._____ Equipement Travaux
A REMPLIR AUTANT DE FOIS QU'IL EST NECESSAIRE

Paramètres	Réponses
Travaux	
Type	
Date	
Maître d'ouvrage /Maître d'œuvre <ul style="list-style-type: none">• Clé en main• ASA Maître d'ouvrage directe + Maître d'œuvre• ASA maître d'ouvrage et d'œuvre + entreprises	
Montant	

ASA de _____

Fiche 7.1.

Organisation humaine

Président/directeur

Paramètres	Réponses
Nom du Président et ou directeur	
Fonction remplie par le Président/Directeur responsabilités	
Activité professionnelle :	
Date d'entrée en fonction	
Motivations pour assumer cette fonction	
Indemnité pour assurer la position	
Assurance et protection juridique responsabilité civile...	
Formation(s) et dates de formation	
Contraintes liées à cette fonction	
Temps consacré à la fonction (lié au fonctionnement normal et aux problèmes qui surviennent)	En campagne :
	Hors campagne :
Compatibilité avec les autres activités (notamment pointes de travail sur l'exploitation)	
Compétences complémentaires requises	
Pérennité de la position	
Prédécesseurs (combien ?)	
Successeurs potentiels si volonté d'abandonner la fonction (y-a-t-il un successeur potentiel ?)	
Activités du successeur potentiel:	

ASA de _____

Fiche 7.2.

Organisation humaine

Secrétariat

Paramètres	Réponses
Fonction remplie par la/le secrétaire et responsabilité	
Age	
Activité professionnelle	
Date d'entrée en fonction	
Moyens mis à disposition (temps, outils informatiques...)	
Statut du/de la secrétaire : <ul style="list-style-type: none">• Salarié ASA• Salarié mairie avec convention mairie /asa• Non salarié indemnisé (préciser)• Bénévole (membre ASA)• Prestataire	

ASA de _____

Fiche 7.3.__

Organisation humaine
Autant de fiches que de salariés

Salariés

Paramètres	Réponses
Nom du salarié	
Activités au sein de la structure	
Age	
Date d'entrée	
Type de contrat de travail (CDI/CDD, temps plein / temps partiel)	
Rémunération mensuelle et avantages, satisfaction	
Autre activité professionnelle	
Formations professionnelles / stages de qualification / expériences professionnelles	
Activité(s) antérieure(s)	
Moyens mis à disposition (temps, outils informatiques, véhicules etc...)	
Qui exécute les activités (entretien et réparations) en cas d'absence de la personne en charge (congrés, fins de semaines, maladie) ?	

ASA de _____

Fiche 7.4. _____ **Organisation humaine** **Adhérents actifs**
Autant de fiches que de bénévoles impliqués

Paramètres	Réponses
Nom de l'adhérent	
Activités au sein de la structure	
Age	
Date de prise de fonction	
Raison de leur participation	
Temps consacré	
Indemnités	
Formations professionnelles/stages de qualification/expériences professionnelles	
Moyens mis à disposition (temps, outils informatiques etc...)	

ASA de _____

Fiche 10.1.

Gestion et finances

Investissements

Investissement engagé (montant, mode de financement : subventions, part autofinancée, part empruntée, etc.)	
-Stations	
-Réseau	
-Génie Civil	

ASA de _____

Fiche 10.2. _____ Gestion et finances Emprunts en cours
A REMPLIR AUTANT DE FOIS QU'IL EST NECESSAIRE

Paramètres	Réponses
Emprunts	
Travaux justifiant l'emprunt	
Montant emprunté	
Taux	
Capital restant du	
Annuité	
Année d'échéance (incluse)	
Nombre de remboursement par an	
Renégocié (année)	

Emprunt en cours :

AUDIT DE LA STRUCTURE

		caractéristiques	Faiblesse	Forces	diagnostic	Contraintes extérieures (Politiques, légales, urbanisme, ressources...)
Analyse des caractéristiques du système	Les Membres					
	Les acteurs extérieurs impliqués					
	Le réseau de la prise d'eau à la parcelle					
	Les valorisation de l'eau					
	La Ressource					

Gestion du système	Fonctionnement associatif				
	Fonctionnement administratif et Financier				
	Fonctionnement technique				
	Communication entrante et sortante				

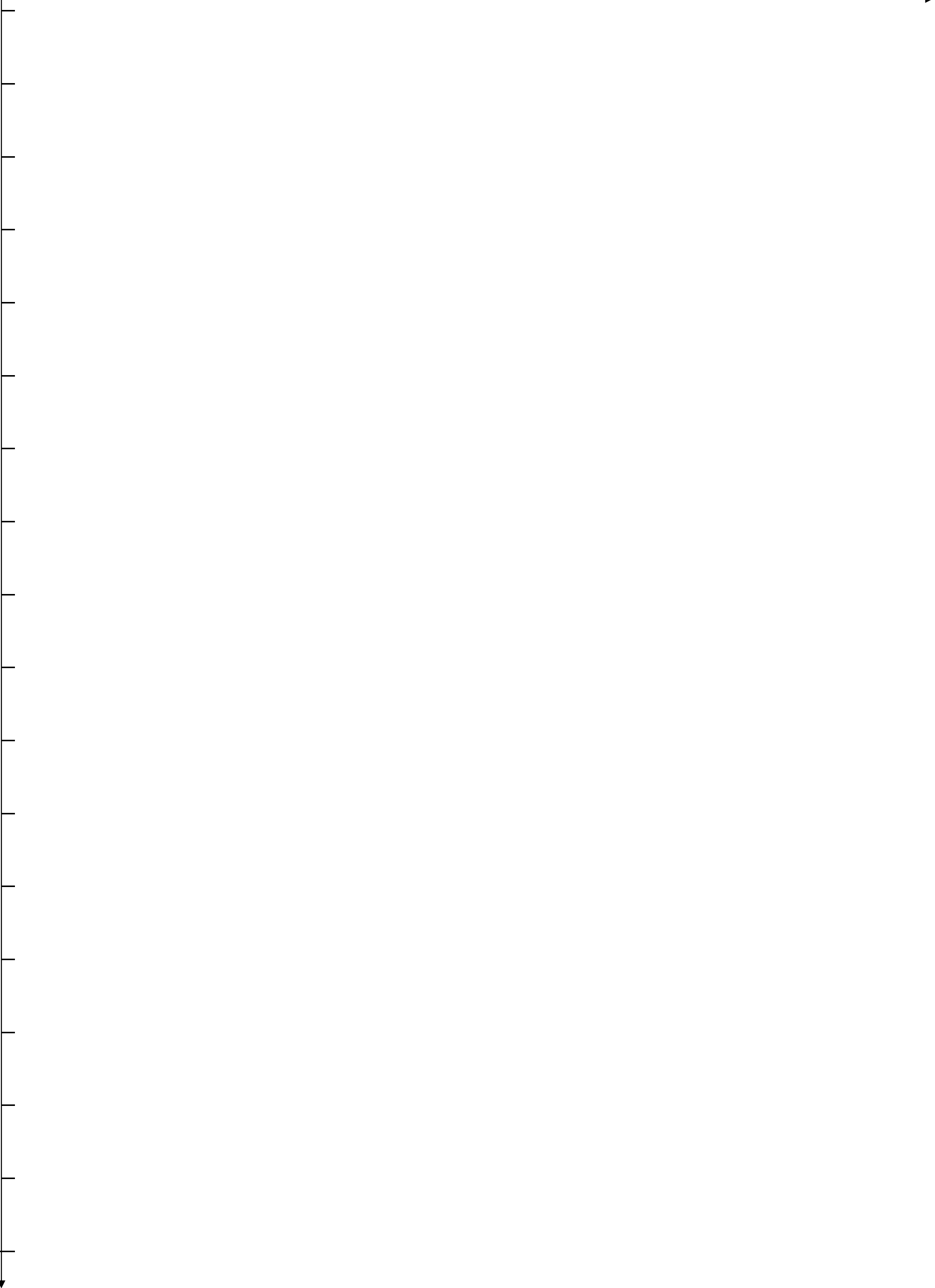
PREMIERES CONCLUSIONS

Enjeux prioritaires pour l'avenir : Court, moyen et long termes	Forces pour faire face à ces enjeux	Les faiblesses	Préconisations

SCHEMA HISTORIQUE

Axe de dimension (choisir une ou deux variables caractéristique de la dynamique de la structure (Nbre Adh, Surface, Q sortie station, Débit souscrit...))

Axe du temps



Annexe 6 – Enjeux issus des fiches de synthèse des Audits Classés par thèmes

Annexe 6 – Enjeux issus des fiches de synthèse des Audits classés par thèmes

		Enjeux prioritaires pour l'avenir : Court, moyen et long termes	Forces pour faire face à ces enjeux	Les faiblesses	Préconisations
Administratif	Espères (31)	Mise en conformité environnementale : (Problème de sécurité publique ; - Débit réservé) Mise en conformité administrative/technique (Servitudes de passage)	Appui administratif existant		
	Leze (31)	Problèmes liés à l'urbanisation : servitudes sur le réseau	Structure juridique	Déjà un lotissement sur le réseau Pas de servitude existante, le périmètre n'est pas clair, servitude dans les statuts ? Le président ne pense pas que ce soit un enjeu fort...	Mise Conformité devrait aider à cadrer
	2rives (65)	on est à la phase de routine initiale, c'est le moment stratégique pour poser la rigueur de gestion garantissant la pérennité financière et technique du réseau.	Réseau récent sans problèmes particuliers Motivation du directeur et des adhérents. Coût raisonnable voisin de 150 €/ha.	Débit d'équipement peu confortable (0,5 l"/ha) Peu de diversification : valorisation liée essentiellement à la culture du maïs Difficulté de prévoir des extensions de surface (débit/volume)	Assurer une gestion rigoureuse technique et financière. Prévoir un système de maintenance fiable.
	Esquinon (32)	Assurer la pérennité administrative de l'ASA.	Président conscient de la situation et favorable à l'organisation d'une structure départementale d'appui.	Méconnaissance des aspects réglementaires et inexistance des documents originaux.	Animation à faire en interne pour créer un climat favorable à la réalisation de cette étape aussi fondamentale que le fonctionnement du réseau et essentiel pour atteindre une organisation collective.
	Gouyre Tordre et Gagnol	La mise en conformité du dossier statutaire de l'ASA.	La forte cohésion au sein de l'ASA : conseil syndical et assemblée générale. Les relations étroites avec l'administration les institutions, mais aussi les notaires. Registre des propriétaires tenu à jour.	Un archivage qui n'a pas été bien maîtrisé.	Reconstituer rapidement le dossier statutaire : bulletin d'adhésions et périmètre syndical.
	Save-Assoue	Assurer la Pérennité administrative	Structure de faible importance.	Actuellement le président ne dispose même pas d'un plan des installations.	S'assurer les compétences d'un intervenant extérieur pour la réalisation de cette étape.

		Enjeux prioritaires pour l'avenir : Court, moyen et long termes	Forces pour faire face à ces enjeux	Les faiblesses	Préconisations
Administratif	Sérignac	demande de retrait de la part d'adhérents 'agricoles': un tiers pourrait se retirer. (les nouvelles demandes ne concernent que les jardins)	- statut des ASA (le retrait ne peut se faire unilatéralement) (dans le cas des ventes récentes, l'ASA s'attache à ce que le volume global au niveau de l'ASA ne diminue pas)	- les demandes de retrait concernent essentiellement les adhérents en fin d'activité: il s'agit bien d'une situation structurelle pouvant mettre en péril la pérennité de l'ASA. Urbanisation concurrence l'agri et stimule les demandes de retrait	Possibilité de construire un stratégie jardin : servitude
	Sérignac	mise à jour du périmètre	- obligation de révision par le nouveau décret	- historiquement engagements parcellaires mal pris en compte	Définir une stratégie intégrant les risque de volonté de sortie...
	Rivière	Mise à jour administrative (statuts, périmètre...)	Le Président mesure l'importance de la régularité de la situation administrative	Ce n'est pas sa priorité, malgré les problèmes d'urbanisation	Appui d'un tiers pour initier la démarche, voire la mener
	Blan	Mise à jour administrative (statuts, périmètre...)	Intérêt des adhérents pour l'irrigation	Pas de motivation pour le faire	Susciter l'intérêt grâce à l'urbanisation, offrir un soutien au président
	Avignonet	Mise à jour des éléments statutaires réglementaires	Volonté du responsable et nécessité réglementaire	Manque de données historiques : comment refaire les bulletin d'adhésion... Difficultés probables des maîtrise des éléments fonciers (périmètre syndical, servitudes ...)	Rapprochement avec un service apte à guider la démarche de mise à jour (CA 31, structure fédérative ...)
	Geignes/Lauragais Tarnais	Assurer la pérennité de la structure du point de vue administratif pour pouvoir permettre la continuité des réseaux sur le terrain.	Conscience de l'importance de l'enjeu : « souci de pérenniser l'outil irrigation ».	Pas de plan de recollement des installations et dossiers d'engagements incomplets. Contentieux encore en cours.	Nécessité d'un appui extérieur en vue de reconstituer un dossier exhaustif, cohérent et opposable aux tiers.
	Cabournieux	Bulletin d'engagement faits avec les fermiers + bail Autorisation de passage pour les conduites ?	Objectif de plus value apporté par l'irrigation sur un territoire Pas d'urbanisation Mémoire collective grâce à l'implication des travaux Ordonnance ASA	pas de plans Pas d'intérêt actuel du président pour la notion de périmètre Diversité de petits réseaux créés progressivement années après années	Des fondements robustes (périmètre, statuts...) sécurisant l'avenir quelque soit le président futur (à long terme) mériterait d'être établis, le charisme du président pourrait permettre d'avancer sur ce thème Report sur SIG évoqué par le président... le préliminaire est la création de plans : coûts Action collective avec intervenant spécialisé (avec prise en charge financeurs)

		Enjeux prioritaires pour l'avenir : Court, moyen et long termes	Forces pour faire face à ces enjeux	Les faiblesses	Préconisations
Administratif	Tieste	Autorisation passage chez les non adhérents Vente de terrains Régularisation (pas de registre délibérations) Mise en conformité ordonnance et législation à venir	Pas de conflits en cours Bonne volonté	Pas de mise à jour du périmètre Aucune rigueur administrative Méconnaissance des bases réglementaires Peu de moyen financier	Bilan fonctionnement administratif Mise à disposition documentaire Recherche prestation de service (consultation collective) Réalisation cahier des charges Veille réglementaire
	Laujuzan	Autorisation de passage des conduites chez les non adhérents	Pas de conflits ouverts En ont-ils parlé avec la mairie	Pas d'information du Maire actuel Une maison sur canalisation	Evaluer le coût de la <u>régularisation</u> et de la faisabilité pour dossier d'aide éventuel
	Laujuzan	Trouver une dynamique	Conformité avec l'ordonnance ASA Nécessité de préparer succession du Directeur	Périmètre inconnu, ne voit pas l'intérêt, n'en n'ont jamais entendu parler	Mise en conformité au niveau départemental (information, formation)
	Galon	Renforcer le périmètre pour sécuriser les fondements juridiques de la structure. Parcelle urbaine exclues...	Malgré l'attentisme actuel, les faibles coûts fixes sont incitatifs pour réengager les parcelles Périmètre bien défini au départ sur les bulletins d'engagement	La pratique des transferts de débit a conduit à une forte différence entre périmètre initial et parcelles irriguées actuellement Risque en cas d'impayés	Profiter de la Mise en Conformité des statuts pour clarifier le périmètre. Clarifier la question des urbains (adéquation entre objet de l'ASA et les pratiques)
	Lamejou	Maîtrise du périmètre et des servitudes	Déjà initié avec l'UASA Le nombre de Certificats d'urbanisme délivrés en 2006 doit inciter à réagir	La souplesse dans le déplacement des tours d'eau peut amener des différences entre le périmètre théorique et celui actuellement irrigué	Voir comment intégrer les ouvrages de l'ASA dans le PLU en cours Profiter de la Mise en conformité
	rivière	Sensibilisation plus importante aux problèmes posés par l'urbanisation	Le problème s'est déjà posé et a été correctement résolu grâce au soutien de la CA81	Dépendant de la bonne volonté des partenaires dans un contexte d'urbanisation importante (limitrophe de Gaillac)	Bien exposer les enjeux et l'avantage apporté par une gestion prévisionnelle des problèmes
	St Agnan (32)	Mise à jour du périmètre (Cette obligation pourrait inciter à précipiter le changement de formule juridique...)	obligation de révision par le nouveau décret pas de problème pour avoir l'engagement de chacun	à priori, le périmètre est à (re)constituer entièrement	à ce jour l'absence apparente de définition du périmètre ne pose aucun problème. (le problème a seulement été soulevé lors de la discussion) facilement reconstituable (nécessaire pour ASL aussi)
	2rives (65)	A 14, quelle formalisme, quelle simplicité de gestion	On peut fonctionner facilement de façon oral et informelle	Une ASA nécessite un minimum de formalisme	ASA ou ASL ?
	St Agnan(32)	Changer de formule juridique: la gestion pourrait peut-être être plus simple sous une forme hors tutelle (le temps passé dans l'administration de l'ASA est jugé 'lourd' et 'peu valorisant'). Cette question se pose depuis 2 ans.	pas trop de conséquence d'un retrait éventuel d'un adhérent... et même de tous. pas de programme d'extension qui ferait appel à des fonds publics	adhérents à priori pas très informés des conséquences d'un tel changement :	bien mesurer ce qui est purement administratif (AR préfecture, percepteur,...) et ce qui est gestion (facturation,...) (discussion avec le président et l'employée de mairie) passage à l'ASL : procédure

		Enjeux prioritaires pour l'avenir : Court, moyen et long termes	Forces pour faire face à ces enjeux	Les faiblesses	Préconisations
Administratif	Leze 09	Renforcement de l'implication des adhérents dans la vie de la structure, appropriation de l'aménagement	Le système de production devrait conduire les irrigants à plus de valorisation	Le Président est isolé et n'a pas de soutien pour mener cette sensibilisation	Intervention d'un tiers (CA 09 semble bien placée)
	Blan	Trouver une assistance pour les problèmes juridiques, passation de marchés	Président entreprenant, sachant s'entourer des compétences nécessaires Baisse du coût de l'irrigation : possibilité de dégager un financement pour ce conseil	Pas de structure clairement identifiée	Se mettre en relation avec des structures capables d'apporter ce service
Direction	Gouyre Tordre et Gagnol	L'animation auprès des non usagers et organisation de la relève de l'équipe dirigeante.	Conscience de ces enjeux et mise en œuvre des premières étapes.	Manque de formation sur les questions juridiques et fiscales.	Construire un programme de formation au niveau du conseil syndical.
	Jagan	succession des responsables	2 adhérents sont pressentis	pas de véritable délégation pour l'instant	
	rivière	Partage des responsabilités de fonctionnement	Pas de problèmes de gestion (administrative et technique)	Le président a-t-il réellement envie d'assurer dès maintenant sa succession ?	Associer d'autres personnes à certains aspects techniques ?
	Blan	Partage des responsabilités du fonctionnement de la structure	Peu de problèmes de fonctionnement à régler : charge de travail peu importante	La situation actuelle semble être correctement maîtrisée par le président : pas de nécessité immédiate.	Essayer d'impliquer un autre adhérent sur le fonctionnement de la structure
	Geignes/Lauragais Tarnais	Comment recréer les conditions d'une vie associative compatible avec une gestion en concession ?	Des jeunes s'installent qui s'intéressent à l'irrigation.	Localement un contexte social encore pesant.	Instituer un engagement (cotisation) de chaque adhérent pour donner vie à l'ASA.
	Cabournieux	Pérennité du système - Administrative et juridique - Financière - techniques	Charisme du président	Charisme du président	
	Tieste	Organisation des dépannages pour des délais corrects avec coûts encadrés Pérenniser les responsables			Consultation faisant jouer la concurrence Formation à la gestion d'ASA Habilitation des intervenant dans la station
	Cère	Succession	Volonté	Pas de candidat	L'idée du fontainier est une solution qui motive le président qui ne semble pas pressé de quitter ses fonctions. Ce sera peut-être une façon de ne pas effrayer un successeur

		Enjeux prioritaires pour l'avenir : Court, moyen et long termes	Forces pour faire face à ces enjeux	Les faiblesses	Préconisations
Finances	Espères (31)	fin de l'emprunt : quelle stratégie au-delà de la baisse des cotisations correspondantes	Fin de l'emprunt	Tendance à réduire la redevance d'autant	
	Jagan	Quelle stratégie après la fin des remboursements d'emprunt	terres recherchées (pas de déprise agricole) cohésion et homogénéité du groupe : réactivité face aux opportunités ?	- monoculture	
	Sérignac	fin des annuités en 2009: quel niveau de forfait appliquer ?	'marge' de manoeuvre (les annuités actuelles représentent 180 € sur les 336 € du forfait) - pas de gros travaux à court terme	- gestion des impayés	Plan de renouvellement et maintenance après 2009 : réflexion stratégique à mener
	Geignes/Lauragais Tarnais	Renouvellement du contrat de concession début 2009.	Expérience acquise profitable pour affronter cette étape.	Enjeux financiers liés au contentieux encore en cours.	Parvenir à négocier une prime fixe moins élevée qui génèrera à coup sûr des souscriptions.
	Cons état	Vieillesse des canalisations	Les plans à jour existent	A partir de 40 ans les canalisations Amiante ciment se dégradent	
Prise	Save-Assoue	Assurer la pérennité des installations en consolidant la prise d'eau.	Pas d'emprunts en cours et des provisions déjà réalisées.	Nécessité de gros travaux à réaliser en concertation avec différents intervenants (gestionnaire de rivière...).	Définition d'une solution technique par les différents intervenants. Recours à des aides qui prennent en compte le caractère environnemental de l'opération (pas d'intervention dans le cours d'eau à l'avenir)
	Leze (31)	Prise d'eau à lagardelle	Organisme spécialisé	Depuis plusieurs années ils n'arrivent pas à maîtriser le fonctionnement de la prise : plusieurs casse de moteurs électriques	
Recouvrement	Jagan	retards de paiement	bonne prise en compte et recherche actuelle d'anticipation du problème capacité relationnelle du président établissement d'un règlement intérieur traitant ces retards de paiement	Ne s'y est intéressé que tardivement. le président na pas l'information des impayés de la part du percepteur	continuer la concertation
	Sérignac	gestion impayés et retards de paiement qui commencent à poser des problèmes de trésorerie	bonne prise en compte par le percepteur (convocation individuelle) > rééchelonnement de la dette	conjuncture agricole peu porteuse le Président a des impayés	Une mise en non valeur sur 20 membres ne serait pas acceptable
	Cère	Maîtriser les impayés (actuels et futurs)	Ça fait 7 ans qu'ils y travaillent Recherche de souplesse dans les fonctionnement annuel et rigueur dans les engagements à LT	Ça fait 7 ans qu'ils y travaillent	Renforcer les fondements Périmètre / statuts

		Enjeux prioritaires pour l'avenir : Court, moyen et long termes	Forces pour faire face à ces enjeux	Les faiblesses	Préconisations
recouvrement	avignon t	Préservation de l'équilibre financier de la structure Développer la demande / ou réduire le réseau.	Capacité d'autofinancement d'un fonds de roulement et de provisions (fin des emprunts collectifs) Zone urbaine de Villefranche accessible...	Incapacité du receveur à assurer un recouvrement efficace des créances La demande agricole n'a pas été relancée par l'action 96-98 Développer l'urbain est un nouveau métier	Maintien d'un niveau de redevance suffisant pour augmenter le fonds de roulement et constituer des provisions Ne pas rester isolé au sujet du recouvrement – relation perception (autres ASA à villefranche ?)
Resource	Carbouère (65)	Enjeux ressource Adour pour un réseau situé en amont...	Les tensions sur le louet et l'aval Il existe « comité louet » coordonné par CACG	L'ASA se sent peu concernée Force car leur commune a vendu le terrain de la retenue : « ils s'en sortiront toujours... »	
	Gouyre Tordre et Gagnol	La ressource en eau	Les installations déjà réalisées (pompage dans l'Aveyron et réseaux interconnectés) La valorisation de l'eau sur des exploitations diversifiées ou d'élevage laitier.	Le partage avec l'usage AEP sur le bassin. La contrainte d'un remplissage interannuel liée à des bassins versant insuffisants. Le coût de l'énergie	Des économies d'eau paraissant difficiles à réaliser (consommations : faibles à modérées) le recours au pompage complémentaire sera de plus en plus fréquent.
	Leze 09	Renforcer les compétences et les moyens de gestion de la réalimentation	Pas de problèmes de gestion trop importants	Le système marche car les responsables ont de bonnes relations. Dès qu'un remplacement a lieu, les choses peuvent rapidement se dégrader	Ecrire un protocole de gestion des lâchures pour permettre l'intervention d'autres adhérents ? Automatisation des lâchures (réticence de l'ASA sur le coût + doutes sur l'efficacité)
	avignon t	Clarification des relations avec BRL	Convention tripartite à renouveler en 2007	« pot de terre contre pot de fer »	Recherche d'un accompagnement professionnel /politique
	Tieste	Gestion de la ressource	Il y a de l'eau chez eux	Ils compensent les restrictions par augmentation de l'intensité d'utilisation de leurs installations Ne participent pas à la gestion, Ne se sentent pas concernées, il n'existe pas de réflexion collective à leurs yeux	
	Laujuzan	Ressource mal gérée sur Bassin	Ressource en eau insuffisante mais Ils se débrouillent avec ce qu'ils ont	Réglementation non respectée sur Midour Pas de solutions de ressource complémentaire Ils disent que revenu vient du maïs Pas de dynamique...	Revoir l'arrêté et son application (Midour) RDV DDAF et gestionnaire <u>barrage</u> Midour

		Enjeux prioritaires pour l'avenir : Court, moyen et long termes	Forces pour faire face à ces enjeux	Les faiblesses	Préconisations
Ressource	Galon	Gestion de la ressource	Capacité à restreindre les usages au sein de l'ASA en temps de vraie crise. Exigence vis-à-vis des autres utilisateurs de la rivière capacité à être un partenaire valable vis-à-vis des autres	Aveyron tendu Irrigants aval ont mauvaise réputation	Impliquer l'ASA dans les procédures de gestion en cours PGE, SAGE, Mise en œuvre de la DCE...
	Cuma Dourdou	Place de la structure collective d'irrigation dans la gestion de l'eau sur le Bassin versant/ au sein du développement local	Un groupe intéressé au-delà de l'irrigation, ce sont aussi les riverains du cours d'eau	Perte d'intérêt pour l'irrigation du fait de l'agrandissement des exploitations, agrandissement qui est aussi une forme de sécurité	Renouer le dialogue avec les acteurs du développement territorial comme le Parc, et trouver des terrains d'entente (faut-il développer des synergies avec les réseaux gravitaires traditionnels encore en vie, plus patrimonial pour le parc ?) Améliorer / s'impliquer ou porter la gestion intégrée du bassin (hydro-électricité, protection inondation)
	Cons état	Sécuriser les quotas à 4000 M3/l/s Le contrat ne répond pas aux besoins de ces dernières années	Des projets existants pour augmenter la ressource Des restrictions mises en œuvre	Le service rendu varie par rapport au service contractualisé –les négociations passées ont conduit à contractualiser 4000 m3/l/s dont 1000 naturellement dans le milieu et 3000 réalimentés	
Stratégie	Cuma Dourdou	maintenir les systèmes collectifs ou les laisser disparaître	Une longue dynamique collective à travers les Cuma 200 ans d'histoire avec irrigation	L'agrandissement des exploitations pousse à l'individualisation des outils et le besoin d'une plus grande souplesse L'actuel désintérêt pour l'irrigation n'est pas favorable à la création de l'ASL	La Cuma montre ses forces : souplesse pour créer, pour sortir... et ses limites c'est de l'aménagement des exploitations et non de l'aménagement du territoire : Bien adapté à un contexte sans subvention : tout était fait à l'économie. Une ASL permettrait de passer sur une structure évitant les sorties qui risquent de condamner la structure.
	Esquinson (32)	Sécurisation du fonctionnement du réseau et des stations de pompage (prise d'eau de l'exhaure sur la Save).	Appui de la CACG. Volonté et pérennité de l'ASA.	Financements. Pas d'évolution interne sur les modalités de gestion du réseau.	Constituer une capacité d'autofinancement ou/et accepter le recours à l'emprunt. Accepter les conditions de la maîtrise débitométrique du réseau et la charge financière qui en résulte.
	Galon	Comment gérer les fluctuations de demande...et en particulier la baisse actuelle	Faible coûts	Grosse station à adapter si les usages s'affinent (ex contrat EDF, petite pompe) Pas de souhait de diversifier les usages	S'assurer que les coûts fixes sont bien répercutés dans la part fixe. Mener une réflexion prospective sur la dynamique de l'agriculture sur le secteur au-delà de la phase d'attente actuelle, les besoins agricoles en jeu et la capacité à diversifier la distribution ? dans l'espace ? dans le type de membres

		Enjeux prioritaires pour l'avenir : Court, moyen et long termes	Forces pour faire face à ces enjeux	Les faiblesses	Préconisations
Stratégie	Cons état	Risque de baisse de qualité du service si les recettes diminuent par désengagement de certains	Une analyse anticipée de l'évolution plusieurs scénario en réflexion	Une relation contractuelle qui permet à ceux qui le souhaitent de se retirer du réseau quand ils veulent si la qualité du service de l'agent de secteur diminue,	
	Carbouère (65)	Demande de surfaces irriguées supplémentaires		Pas de distribution de quota d'eau supplémentaire. Système actuel pas dimensionné pour accueillir de nouveaux adhérents. Pas de dynamique locale dans ce sens	Réfléchir à la création d'une réserve supplémentaire Topographie favorable.
Technique	Leze (31)	Transformateur pyralène !		Non prévu actuellement	
	2rives (65)	Compteurs	Y'en a pas beaucoup	Ils ne marchent plus en 3 ans	Comprendre pourquoi et ce qui explique le coût de changement
	St Agnan (32)	L'avenir du transformateur !	Est-ce un Transfo pyralène	- l'assiette d'ha qui supporterait la dépense est devenue très réduite	attendre qu'il lâche... chercher des solutions alternatives au transformateur en propriété.
	Cabournieux	Maintenance des réseaux (modernisation station) Régularisation des débits, pression aux enrouleurs	Volonté d'aménagement d'un secteur. Réalité économique des réalisations Efficacité	Capacité financière des exploitations très faibles. Petite société prestataire, montages rustiques –	risques de coût de renouvellement élevés les choix techniques risquent d'accélérer l'usure...
	Tieste	Diagnostic vieillissement d'installation (station de pompage, transformateur) Amiante dans le toit		Peu de moyen financier Pas de connaissance Comment choisir un prestataire isolement	Prestation service société spécialisée
	Cuma Dourdou	améliorer le fonctionnement technique diminuer les coûts pour le réseau le plus récent			Installation d'anti-béliers Comparaison charges EDF avec petites ASA Recherche de fuites

		Enjeux prioritaires pour l'avenir : Court, moyen et long termes	Forces pour faire face à ces enjeux	Les faiblesses	Préconisations
Usage	Espères (31)	Equilibre entre les assolements et la ressource. Augmenter la capacité de remplissage complémentaire (étude CACG à venir)	Petit groupe homogène		Réguler la demande en : maîtrisant les assolements : investissement organisationnel ou en maîtrisant la ressource : augmenter les capacités de remplissage (investissement technique)
	carbouère (65)	Faire l'adéquation entre les surfaces irriguées, le matériel d'irrigation et le réseau de la station de pompage.	Sensibilisation des adhérents	Ils avancent actuellement en tâtonnant	Diagnostic technique
	Lamejoul	Trouver un équilibre entre le débit délivrable et le débit prélevé	Réseaux de taille raisonnable Les installations de pompage ont été renforcées et peuvent fournir le besoin théorique La limite financière actuelle doit inciter à la réflexion car on ne peut plus investir sans prévoir Volonté du président de baisser les frais de fonctionnement	Depuis le début le problème semble résolu temporairement par investissement On ne voit pas de volonté de maîtriser l'usage de l'eau. Et il semble accepté que 100 ha (2/3) ont un débit difficile à mesurer »	Diagnostic de fonctionnement du réseau avant de renforcer une fois de plus les installations Suite à cela adopter une stratégie globale
	Lamejoul	Diversification des usages	Intérêt des collectivités locales / incendie Intérêt du président Développement des jardins, des villages et zones d'activités	Pas de capacité à investir. enjeux en terme de responsabilités Diminution du nombre d'agriculteurs	Négocier les conditions financières avec les communes Bien choisir la forme juridique du partenariat pour assurer partage des charges (investissement et fonctionnement et des responsabilités)
	Cère	Diversifier les usages et renforcer les recettes non agricoles	Réflexion bien avancée - Réseau le permettant (réservoir 5000 m3 en point haut		La communication sortante sera de plus en plus nécessaire
Valeur Ajoutée	Esquinson (32)	Créer une dynamique pour l'avenir en diversifiant les valorisations de l'eau et en déléguant les responsabilités.	Présence de jeunes dans le réseau. Contexte rural prépondérant.	Valorisation interne inexistante : habitudes à modifier. Filières et/ou débouchés à trouver. Peu de définition des fonctions dans le groupe.	Organiser une « relève » pour la continuité de la présidence de l'ASA. Etudier les opportunités envisageables en matière de valorisation de l'eau.
	Save-Assoue	Réflexion à conduire sur la valorisation agricole de l'irrigation (conduite de l'irrigation, marge des cultures).	Présence d'activités diversifiées sur les exploitations (élevage viande, conserverie...)	Peu d'effet de groupe du au faible nombre d'adhérent.	Envisager la pose de compteurs aux bornes pour s'assurer des quantités d'eau réellement apportées.

Annexe 7 – Quelles problématiques clés pour le programme d'action ? Les « Fiches Enjeux »

Fiche 1 - Le renforcement des fondements juridiques des ASP grâce à la mise en conformité des statuts et du périmètre

Définition : le périmètre syndical d'une ASA est l'ensemble des immeubles auxquels sont attachés les droits et obligations découlant de la création de l'ASA et qui suivent ces immeubles en quelque main qu'ils passent jusqu'à dissolution de l'association. La distraction d'une parcelle du périmètre ne peut avoir lieu que si cette parcelle a perdu définitivement intérêt aux missions de l'association (Ordonnance 2004-632 Art. 3 et 38)

L'enjeu le plus récurrent mis en lumière par chaque auditeur pour 16 des 20 ASA auditées est celui relatif au renforcement des bases juridiques de l'ASA. Les audits montrent que les structures vieilles de plus de 10 ans ont pour nombre d'entre elles passé la phase faste de la « routine post-crédation » et se confrontent à leur premières difficultés : demande de retraits, impayés, construction sur les canalisations, vente de parcelles à un non irrigant, succession familiale, ... Ces difficultés sont simples à traiter dès lors que le suivi juridique et administratif a été suffisamment rigoureux (connaissance claire du périmètre et suivi des mutations...). Par contre lorsque ces fondements ne sont pas bien suivis, la pérennité des ASA est en jeu. Certaines ASA constatent que les bulletins d'engagement initiaux ont été perdus ou parfois n'ont jamais existé, qu'ils ont été remplis sans comprendre leurs raisons d'être – certaines parcelles non irrigables ont été incluses dans le périmètre etc. Il faut donc sensibiliser des responsables des structures sur l'obligation de mettre à jour le statut des structures.

De nouveaux textes régissant ces structures sont maintenant mis en œuvre, ce qui offre une opportunité pour la mise à jour des statuts et périmètres et pour s'assurer de la cohérence et la qualité de l'existant ou de la renforcer.

Plusieurs actions complémentaires sont envisageables :

1. Elaboration d'un complément régional au guide de mise en conformité en cours de préparation au niveau national, illustrant le bien-fondé d'engager ses parcelles dans la structure collective et proposant les moyens d'associer rigueur de gestion du périmètre syndical et souplesse nécessaire dans le fonctionnement quotidien
2. Formation de spécialistes au sein des référents régionaux/départementaux sur la mise en conformité afin d'apporter un support quotidien aux structures collectives
3. Formation collective des présidents/secrétariat/adhérents afin de pérenniser la compétence au sein des structures collectives

Fiche 2- La maîtrise des impayés "nuisibles"

Environ 700.000 € de créances sont actuellement en jeu en Midi-Pyrénées. Les audits réalisés ont fait ressortir certaines causes : laisser aller interne, non connaissance de la procédure, légèreté du comptable, inexistence de la tutelle, ...

En terme d'impayés, on peut néanmoins distinguer les impayés occasionnels et retards maîtrisables par un suivi rigoureux local, et les impayés « nuisibles » face auxquels les gestionnaires d'ASA se retrouvent impuissants et contribuent souvent à augmenter les durées de traitement par manque de compréhension des procédures.

Plusieurs actions complémentaires peuvent être envisagées :

1. Rédaction d'une fiche présentant les règles de prudence de base pour le gestionnaire de la structure collective d'irrigation (ex appeler la redevance au propriétaire, description des outils à la disposition du comptable en terme de poursuite et sûretés, ...)
2. Le renforcement des fondements juridiques des structures collectives d'irrigation (voir Illustration 1)
3. Mise en place d'un lien avec les services du trésor pour évaluer régulièrement la situation financière des adhérents (états des recouvrements)
4. Développement d'une compétence régionale afin d'apporter un support aux comptables locaux. Ce spécialiste pourrait maîtriser les procédures ainsi que servir d'appui aux structures collectives (ex. conseil, rédaction des mémoires TA,), et servir comme agent de relation entre structure collective, et les Trésoreries Générales ou avocats, ...
5. Mise en place d'études sur les principales causes d'impayés

Fiche 3 - La protection des canalisations/ouvrages

Le second problème récurrent (10 citations sur 24 audits) est celui des canalisations enterrées qui traversent des zones en cours d'urbanisation sans que les projets ne tiennent compte de celles-ci ou sur lesquelles sont positionnées certaines constructions. On demande alors à l'ASA de les déplacer à ses frais.

L'urbanisation croissante des zones agricoles de la région impose le constat suivant : rares sont les réseaux qui ne seront pas à court ou moyen terme concernés par cet enjeu. Certains risquent même de devoir faire face à des charges ou des contraintes techniques sans solution si le déplacement de la canalisation principale (diamètre 400 mm par exemple) est nécessaire et qu'aucun tracé alternatif ne soit possible. Plusieurs ASA ont d'ailleurs des procédures contentieuses en cours sur ce sujet.

L'objectif est d'éviter les casses ou les superpositions d'ouvrages créant la mise en danger de personnes et éviter les déplacements de canalisation au frais de l'ASA.

La solution la plus efficace est de mettre en place et de renforcer les servitudes (pour une description des différentes servitudes que la structure peut établir voir l'annexe 8) :

1. Prévoir un financement d'accompagnement à leur mise en place pour les réseaux existants (ex. frais de procédure et d'indemnisation)
2. Conditionner les aides à la mise en place de tuyaux enterrés neufs à l'instauration des servitudes nécessaires dont les charges soient prises en compte dans le calcul des aides financières oui
3. Sensibiliser les gestionnaires, leurs partenaires et prestataires sur cet enjeu
4. Travailler la procédure pour un premier dossier et d'en faire un document de référence pour la région pour faciliter la tâche des dossiers suivants
5. Développer le partenariat avec les services préfectoraux en charge des documents d'urbanisme garantissant la prise en compte des servitudes statutaires et des périmètres d'ASA. Ouvrage public indispensable au fonctionnement du service public géré par l'ASA, les canalisations pourraient aussi être prises en compte par les services instructeurs des documents d'urbanisme (ex. dans les Plans Locaux d'Urbanisme)
6. Développer une fiche de préconisation pour le président d'ASA qui cherche à faire respecter le réseau de l'ASA dans les procédures d'urbanisme et qui se heurte à l'incompréhension de ses partenaires

Fiche 4 : Le renouvellement des canalisations

Les coûts d'investissement sur les réseaux d'irrigation de Midi-Pyrénées sont majoritairement sur le réseau enterré (matériel et pose). La question du renouvellement des canalisations se posera donc avec une ampleur bien supérieure à celle du renouvellement des stations de pompes.

Hors, l'enjeu relatif au renouvellement des canalisations est en train de devenir d'actualité (ex. SIAH Villemur, Couffignal, l'Isle en Dodon, Basse Vallée de l'Ariège). En effet les réseaux amiante ciment âgés de 40 ans s'avèrent être en bout de vie de même pour les premiers PVC collés (20 ans de durée de vie et pose et dans les années 1980).

Il est essentiel de noter que plusieurs réseaux auront du mal à renouveler la totalité de leurs infrastructures en total autofinancement (ex. coûts d'irrigation forts, non amortissement des coûts d'investissement originels). Une réelle planification de cet enjeu est à prévoir.

L'objectif est donc de prévoir dès maintenant les conditions assurant la pérennité du réseau quand il atteindra sa limite de durée de vie.

En terme de prévention, il peut-être nécessaire de concevoir différentes actions visant à faire connaître les pratiques optimales en matière d'usage des réseaux et de protection anti-bélier pour ne pas accélérer l'usure.

Une réflexion devra être menée pour adopter une stratégie régionale sur le mode de financement préconisé au cours des années à venir :

1. Subventionnement
2. Incitation aux provisions pour contribuer au renouvellement des réseaux. Les études du Cemagref sur le moyen le plus efficace de placer de telles provisions et l'exemple hollandais de banque des « ASA » mériteront une attention particulière.
3. Dynamique au niveau des différents intervenants : Etat, région et département à laquelle la profession doit être associée sur plusieurs aspects :
4. Créer les conditions pour que chaque structure sache définir et programmer ses besoins (maintenance, rénovation ou mise à niveau)... programmation d'audits généralisés ?
5. Apporter l'appui nécessaire (assistance à maître d'ouvrage) aux structures tant du point de vue technique que pour la programmation des actions prioritaires.

Fiche 5 - Prises d'eau et bonnes pratiques environnementales

Les audits ont révélé que certaines prises d'eau (principal point d'interface entre le réseau et le milieu naturel) sont gérées dans des conditions qui semblent peu durables : ainsi certaines structures recreusent la zone d'installation de la crépine avant chaque saison. Il faut donc éviter que le prélèvement soit un jour interdit du fait du non respect de procédures lors de l'intervention en cours d'eau.

Les solutions actuellement connues (ex. construction d'un puits latéral) ne font pas l'unanimité. La mise en place d'une stratégie régionale de mise aux « normes » des prises d'eau est cependant nécessaire car le gain environnemental serait certain ainsi qu'une sécurisation tant technique que juridique du fonctionnement des réseaux. Pour cela les actions préliminaires suggérées sont :

1. Réalisation d'une étude plus fine afin d'identifier la diversité des situations, quantifier chaque type, et définir les facteurs clef de succès des solutions trouvées par certains réseaux.
2. Elaboration d'un guide sur la conception / rénovation des prises d'eau

Fiche 6 - L'intégration des structures collectives d'irrigation dans la gestion de la ressource à l'échelle du Bassin Versant

Un certain nombre de réseaux expriment leur non-compréhension des règles qui leurs sont imposées au prélèvement (restrictions en amont du bassin sur la base d'une mesure loin à l'aval. D'autres disent subir des manques d'eau du fait d'une gestion inadaptée en amont. On constate donc une forte déconnection entre les acteurs de l'amont et ceux de l'aval sans même parler des conflits politiques historiques au sein d'un bassin. En restant au niveau des acteurs de terrain que sont les responsables d'ASA, il semble possible de travailler sur une meilleure compréhension des enjeux par les uns et les autres. On pourra se référer dans ce cadre à l'étude de L'OIEAU « Guide de recommandations pour une meilleure gestion de l'eau entre les régions de têtes de bassin et d'aval »²

Les responsables de structures collectives d'irrigation ont une place à prendre dans toutes les démarches de gestion de l'eau à l'échelle du bassin en tant que gestionnaire complémentaire de la place d'utilisateur réservée aux représentants de la profession agricole.

Extrait du Guide de l'OIEAU (Page 51)

Dans une réflexion sur le thème « Comment transformer les contraintes (subies) en obligations (comprises/acceptées) », il est suggéré de :

1. Créer de nouveaux outils contractuels : impliquer et rendre acteurs les locaux dans les décisions concernant leur territoire (...)
2. Former, informer :
3. Développer des actions d'information et d'échanges « amont / aval » à partir de projet ;
4. Organiser des journées de rencontres amont / aval (fêtes, rencontres techniques, thématiques...);
5. Donner le même niveau d'information à tous les acteurs concernés (développer des outils, diffuser des diagnostics par bassin versant...)

Les responsables de structures collectives d'irrigation ont une place à prendre dans toutes les démarches de gestion de l'eau à l'échelle du bassin en tant que gestionnaire complémentaire de la place d'utilisateur réservée aux représentants de la profession agricole. Les usages se diversifiant sur les réseaux (agricole, urbain, eau pour la lutte contre les incendies, etc...), cette position de gestionnaire mérite d'autant plus d'être reconnue. Des actions pilotes sur certains bassins pourraient être mises en place et le système Neste est à valoriser en terme de tests et d'illustrations.

La disponibilité est la principale difficulté rencontrée par les gestionnaires bénévoles. La professionnalisation sur les aspects techniques évoquée par certaines structures et les regroupements par bassins peuvent être des pistes pour lever cette contrainte. La possibilité nouvelle d'indemnisation du président en est une autre qui mérite d'être mise en œuvre.

² <http://www.oieau.fr/amont-aval/guide/index.html>

Annexe 8 – description des différents types de servitudes utilisables par les structures collectives (certaines sont spécifiques aux ASA)

- ASA
- ASL
- ASF
- Synd. Inter-com
- Synd. Mixte

L'urbanisation croissante des périmètres d'ASA pousse à se poser la question de la protection des ouvrages... Ce qui nous renvoie très vite à la notion de servitude. On entend souvent « mais les ASA bénéficient des servitudes du code rural alors... » c'est vrai mais ça ne résout rien car tant qu'elles ne sont pas établies, l'ASA ne bénéficie de rien ...

Qu'en est-il des servitudes pour protéger les ouvrages des ASA avec l'ordonnance et le décret ? Marc POLGE

Mises à part les servitudes dites légales (établies par la loi) telle que l'obligation de recevoir les eaux qui découlent naturellement d'un fond supérieur... (Code civil art 641), il n'y a pas de servitudes sans que celles-ci soient établies. Ainsi, nous n'avons à ce jour pas rencontré de situation d'ASA bénéficiant spontanément de servitudes.

Nous avons recensé 4 types de servitudes qui peuvent être utilisées par l'ASA.

LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Ce sont les servitudes prévues aux articles 28 de l'ordonnance de 2004 et 45 du décret de 2006.

Les servitudes d'Utilité Publique au profit de l'ASA n'existent que si elles ont été établies rigoureusement :

L'article 28 de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 renvoie au Code Rural (art. L152-1 à 23 et R152-1 à 35). Les servitudes du code rural doivent être établies dans des conditions rigoureuses conduisant à leur Déclaration d'Utilité Publique et à un arrêté préfectoral.

La procédure est précise, il y a indemnisation ou éventuellement expropriation de la parcelle grevée d'une servitude si le propriétaire le requiert. C'est une procédure qui a les avantages et les inconvénients de la Déclaration d'Utilité Publique : la capacité à contraindre les fonds servants moyennant une certaine lourdeur administrative et un juste dédommagement. Avant d'entamer une telle procédure, il est nécessaire de bien en mesurer la faisabilité en particulier économique.

Cette démarche pourra être privilégiée pour protéger un ouvrage important ou tout un réseau et devra être envisagée le plus tôt possible, le mieux étant lors de l'établissement de l'ouvrage : on imagine qu'il est alors possible d'intégrer les coûts éventuels dans l'investissement.

Dans le cas ou de telles servitudes sont établies

Quand une ASA a bénéficié d'une procédure ayant conduit à la mise en place de servitudes dont l'utilité publique est reconnue, celles-ci étant listées dans l'annexe de l'article R 126-1 du code de l'urbanisme, **il est nécessaire de faire annexer ces servitudes au PLU** ce qui leur confère un caractère d'opposabilité aux demandes d'occupation du sol. Rares sont les cas où de telles servitudes ont été mises en place de façon rigoureuse.

Cet article est conçu sur la base des formations « ASA et urbanisme » organisées par ASAinfo en partenariat avec L. Berguet : du cabinet d'avocat Lesage, Berguet, Gouard-Robert.

LES SERVITUDES ETABLIES PAR LES STATUTS ET/OU LE REGLEMENT DE SERVICE

L'art. 3 de L'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 énonce : « Les droits et obligations qui dérivent de la constitution d'une association syndicale de propriétaires sont attachés aux immeubles compris dans le périmètre de l'association et les suivent, en quelque main qu'ils passent, jusqu'à la dissolution de l'association ou la réduction de son périmètre ». C'est à cet article que l'on se réfère pour intégrer dans les statuts et le règlement de service les règles permettant de protéger les ouvrages implantés sur le périmètre syndical. En effet les règles définies dans les statuts font partie des obligations attachées à la terre et s'imposent donc aux propriétaires successifs.

Afin de bien donner aux servitudes et règles connexes la force de d'obligation dérivant de la constitution de l'ASA, il nous semble judicieux d'intégrer ces règles dans les statuts en précisant si besoin que leur définition pourra être détaillée dans un règlement de service.

Notons que ces servitudes « statutaires » ne s'imposent qu'aux parcelles incluses dans le périmètre de l'association. Elles ne sont pas indemnisées dès lors que toutes les propriétés sont touchées sans inégalité flagrante.

Les statuts doivent donc :

- Prévoir le Règlement de service.
- Prévoir les servitudes qui seront précisées dans le Règlement de service.

Définition : pourquoi parler de règlement de service ?

Depuis le décret du 3 mai 2006, le terme « règlement intérieur » est consacré à la gestion du personnel. Nous avons donc choisi de rebaptiser les anciens règlements intérieurs en règlement de service. En effet, les deux documents ne peuvent pas être réunis car ils ne portent pas sur le même sujet et ne résultent pas d'une délibération du même organe :

- Le règlement intérieur du personnel semble devoir résulter d'une décision du président compétent en matière de gestion du personnel.
- Le règlement de service relèvera, à défaut de précision contraire dans les statuts, d'une délibération du syndicat du fait de sa compétence générale.

Spécial Décret (Suite)

En Bref :

- Nous connaissons plusieurs ASA actuellement en contentieux pour des canalisations sans servitudes.
- Si l'ASA veut protéger ses ouvrages elle doit veiller à ce que soient ETABLIES des servitudes.
- Dans le périmètre : privilégier les servitudes rédigées dans les statuts
- Hors du périmètre, ETABLIR au choix :
- Des servitudes conventionnelles enregistrées aux hypothèques
- Des Servitudes reconnues d'Utilité Publiques en respectant la procédure du code rural
- Des règles d'urbanisme dans le PLU à la discrétion du maire.

Proposition de rédaction (à adapter aux statuts de chaque ASA) :

Art ?? : Obligations supportées par les propriétés et les propriétaires :

Les contraintes résultant des travaux et ouvrages de l'association tant pour leur création que pour leur fonctionnement font parties des obligations au sens de l'art. 3 de l'ordonnance du premier juillet 2004. Il s'agira notamment des servitudes d'établissement, d'aménagement, de passage, d'appui, de dépôts de matériaux, d'aqueduc, d'écoulement... (à préciser) ainsi que toutes les règles nécessaires à la protection des ouvrages publics de l'ASA. Ces servitudes et règles seront précisées dans un règlement intérieur, acte d'administration rédigé par le syndicat.

LES SERVITUDES CONVENTIONNELLES

Ce sont des servitudes définies par une convention. Il est recommandé de recourir à un acte authentique passé devant notaire, ceci permettant entre autre de bénéficier de sa garantie de conseil. De plus, pour être opposable au tiers et donc aux acquéreurs successifs, cet acte doit être enregistré à la conservation des hypothèques.

Typologie des situations et servitudes à privilégier	
Dans le périmètre	- servitudes dans les statuts et/ou dans le Règlement intérieur.
Hors du périmètre (peuvent aussi être mises en œuvre dans le périmètre)	- Règles d'urbanisme. - Servitudes d'Utilité Publique - Servitudes conventionnelles

Comme tout contrat, cela nécessite que les deux parties signataires aient pleine capacité à contracter.

Cette procédure aura des coûts : le coût de dédommagement de la partie dont le fond est grevé de la servitude (négocié entre les deux parties) et le coût de passage de l'acte et de la publicité foncière.

A noter que certaines ASA grâce à leur relationnel avec le notaire local qui était aussi le notaire des principaux propriétaires concernés ont pu négocier avec le notaire des procédures groupées...

Cette démarche est à privilégier en cas de nécessité de servitude hors du périmètre et avec un nombre de propriétaires limité.

Remarque : les conventions de passage signées lors des travaux relèvent de cette catégorie. Cependant n'étant souvent pas enregistrées aux hypothèques, elles ne sont opposables qu'aux signataires initiaux et pas aux propriétaires successifs...

LES REGLES D'URBANISME DEFINIES PAR LE PLU

Vu le caractère opérationnel des PLU, ces procédures doivent recevoir toute l'attention des ASA afin d'intervenir à chaque fois que cela est possible pour développer des partenariats avec les décideurs rédigeant ou modifiant les PLU.

Quels sont les arguments pour les convaincre de prendre en compte l'ASA dans le cadre du PLU ?

L'ASA étant un établissement public administratif et assurant un service public, les dispositions de l'article R123-11 du code de l'urbanisme devraient trouver application pour les ouvrages des ASA (voir l'encadré ci-dessous). Ainsi peut-on imaginer sur la base de ces dispositions :

- De délimiter sur les plans graphiques du P.L.U. le périmètre de l'ASA, et tout du moins de faire apparaître ses ouvrages et l'ensemble des réseaux.
- D'adapter la réglementation d'urbanisme dans les zones ainsi délimitées en établissant notamment, certaines, limitations, conditions, voire interdictions, assortissant la constructibilité des terrains...

La décision reste dans les mains de l'autorité municipale

L'utilisation de cette possibilité reste discrétionnaire pour l'autorité municipale. C'est pourquoi il convient de s'entendre parfaitement avec le maire et les services, d'abord pour leur suggérer l'application de ce texte, en soulignant la légalité des adaptations souhaitées de la réglementation pour protéger les ouvrages syndicaux, puis dans un second temps, en négociant la mise au point des prescriptions ou conditions susceptibles d'être instaurées, en tenant compte des possibilités techniques, des impératifs de l'ASA et de ceux de la commune... tous deux porteurs d'un intérêt général.

Instituer des servitudes en application de l'Article R123-11 (extraits) CODE DE L'URBANISME

(Partie Réglementaire - Décrets en Conseil d'Etat)

Section I : Contenu des plans locaux d'urbanisme

« Les zones U, AU, A et N sont délimitées sur un ou plusieurs documents graphiques.

Les documents graphiques du règlement font, en outre, apparaître s'il y a lieu : [...]b) Les secteurs où les nécessités du fonctionnement des services publics, [...] justifient que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature, permanentes ou non, les plantations, dépôts, affouillements, forages et exhaussements des sols ; [...] d) Les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts, en précisant leur destination et les collectivités, services et organismes publics bénéficiaires; (...)